

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	97 (1989)
<b>Artikel:</b>	Etude historiographique et archivistique des documents de l'affaire Davel
<b>Autor:</b>	Coutaz, Gilbert
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-71342">https://doi.org/10.5169/seals-71342</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Etude historiographique et archivistique des documents de l'affaire Davel

GILBERT COUTAZ

## INTRODUCTION\*

Par voie d'enchères, les Archives de la Ville de Lausanne ont acquis, le 8 mars 1988, deux documents concernant le major Davel<sup>1</sup>. L'un est une copie du discours que Jean-Daniel-Abram Davel a prononcé, le 31 mars 1723, à l'Hôtel de Ville de Lausanne, devant le Conseil des XXIV; remontant assurément au XVIII<sup>e</sup> siècle, la copie a été prise par une personne inconnue sous la dictée, à en juger par les mots et les parties de phrase mal compris ou

---

### \* Abréviations

ACV = Archives cantonales vaudoises; AEB = Archives d'Etat de Berne; AVL = Archives de la Ville de Lausanne; BBB = Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne; BCU = Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Département des manuscrits; CHASTELLAIN = Henri Chastellain, *L'entreprise de Davel*, dans MAJOR DADEL, 78-219; CHUARD = Jean-Pierre Chuard, *Davel, naissance et culte du héros*, dans MDR, 3<sup>e</sup> série, t. XVI, 1987, p. 23-37; GILLIARD = Charles Gilliard, *A propos du Major Davel*, dans *Pages d'histoire vaudoise*, Lausanne 1959, p. 195-218 (*Bibliothèque historique vaudoise*, t. XXII); MAJOR DADEL = *Le major Davel: 1670-1723. Etude historique écrite à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Davel*. Ouvrage publié sur la demande et avec l'appui du Conseil d'Etat, sous les auspices de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, Lausanne 1923, 278 p.; MDR = Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, Lausanne, à partir de 1838, 3 séries; MERCIER-CAMPICHE = Marianne Mercier-Campiche. *L'affaire Davel*. Lausanne 1970, 137 p.; RHV = Revue historique vaudoise, Lausanne dès 1893.

<sup>1</sup> Les documents ont été présentés lors de la conférence de presse de la Municipalité de Lausanne du 30 mars 1988, voir *24 Heures*, 31 mars-1<sup>er</sup> avril 1988, p. 21 (JEAN-PIERRE CHUARD) et *Nouvelle Revue de Lausanne*, 31 mars 1988, p. 1 et 13 (J.M. RAPAZ). Les articles reproduisent la première page de la relation de l'affaire Davel.

omis<sup>2</sup>. L'autre source est une relation anonyme de l'affaire Davel; écrite au moment des événements, elle donne des informations sur les journées du 31 mars au 16 avril 1723, regroupées sous le titre *Histoire de M. le Major Davel*; elle raconte également dans le chapitre *Histoire de la mort de Monsieur le Major Davel* l'exécution de Davel, le 24 avril 1723, à Vidy. Le témoignage est intéressant; son auteur rapporte dans un style maladroit et parfois naïf ce qu'il a entendu et vu<sup>3</sup>.

Plutôt que de proposer une édition de ces deux sources, dont l'une, l'appel à la Ville de Lausanne lancé par Davel, a déjà été exploitée par les historiens<sup>4</sup>, il nous a paru nécessaire de les situer dans l'ensemble des documents qui ont trait à l'affaire. Plusieurs raisons justifient notre démarche.

Tous les ouvrages publiés à ce jour sur le personnage se sont attachés à présenter dans les moindres détails la famille, la personnalité et la carrière de Davel<sup>5</sup>; au fur et à mesure de la découverte de nouveaux documents d'archives, les auteurs ont percé tous les secrets de cet épisode qui vit un major de département du Pays de Vaud, à la tête d'environ 600 hommes, marcher sur Lausanne, exhorter les conseillers lausannois à s'affranchir du joug bernois, et, trompé dans ses espérances, se faire emprisonner et décapiter.

On peut l'affirmer, le déroulement de l'affaire Davel et ses prolongements politiques n'exigent dorénavant plus que des corrections et des compléments infimes.

---

<sup>2</sup> AVL, P 107/1, feuille double en papier avec regeste *Supplication de Monsieur Davelle Major de Cully en Suisse*, et filigrane (une cloche avec les initiales M et I), largeur 17,5 cm x hauteur 22 cm. Pour l'original, voir ACV, Bu 12, p. 76-78 avec photographie de la première page dans MERCIER-CAMPICHE, 56. Une transcription en a été faite dans le «manual» du Conseil, voir AVL, Chavannes, D 79, f. 247. Pour les éditions, voir n. 4.

<sup>3</sup> Voir annexe.

<sup>4</sup> Il n'existe aucune édition critique de ce texte (la tradition manuscrite est omise, les variantes ne sont pas relevées); voir entre autres OLIVIER (*op. cit.* n. 107), 7-9, AUGUSTE VERDEIL, *Le canton de Vaud*, 2<sup>e</sup> éd., t. III, Lausanne 1854, p. 537-538 et LUCIEN GIRARDET, *Le Major Davel ou la joie parfaite*, Lausanne 1970, p. 75-76. La première publication remonte déjà au 17 mai 1723, voir n. 62.

<sup>5</sup> Aucune bibliographie exhaustive des études et articles consacrés à Davel n'a été jusqu'à présent dressée, voir *Revue historique vandoise. Table générale des soixante premières années*, 1893-1952, établie par JACQUELINE EXCHAQUET, Lausanne 1952, *passim* et CHUARD. Voir également n. 127.

Par contre, on ne s'est guère interrogé sur la manière dont les documents relatifs à la question nous ont été transmis<sup>6</sup>. A une perspective historique des faits, il faut désormais préférer une approche historiographique et archivistique de la rébellion de Davel. En ce sens, les deux documents achetés par les Archives de la Ville de Lausanne s'imposent à l'examen moins par leur contenu que parce qu'ils sont des jalons de la tradition manuscrite de l'action du major. Autrement dit, notre étude ne portera pas sur leur teneur, mais sur les raisons et les conditions de leur rédaction.

## LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'AFFAIRE DAVEL

### *Les écrits de Davel*

Pour réunir, au matin du 31 mars 1723, à Cully les troupes de la circonscription militaire dont il a la responsabilité, Davel adressa diverses lettres de convocation et d'explication au capitaine Jean-Noé de Crousaz, de Chexbres, les 20, 24 et 26 mars 1723 ; le 21 mars, il fit publier l'ordre, dans les églises des paroisses de Villette, Lutry, Saint-Saphorin et Corsier, que tout soldat devrait participer à la revue de fin mars ; il ne semble pas qu'il ait répondu par écrit aux craintes engendrées par son appel chez le capitaine Abraham Clavel, le capitaine-lieutenant Henri Gerbex et le banneret de Montet, dit Taverney<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Certains aspects de notre recherche ont été déjà abordés par JAQUES ADAMINA, *Davel après sa mort*, dans *La Revue* 4, 11, 18 et 25 mars, 1<sup>er</sup>, 8, 15 et 22 avril 1923, MARIUS PERRIN, *Davel et la Révolution vaudoise*, dans *MAJOR DAVEL*, 226-239, et CHUARD. Des études comparatives concernant Davel avec d'autres héros de la Suisse romande ont été réalisées, sans que l'on fasse apparaître en quoi la personnalité d'un héros, la connaissance des thèses défendues et l'idée que les contemporains s'en faisaient ont favorisé l'émergence d'actions similaires, voir PIERRE-OLIVIER WALZER, *De quelques héros. Henzi-Chenaux-Péquignat-Davel*, Genève, 1943, 61 p. (*Pages suisses*, cahier n° 15) et *Histoire et légende. Six exemples en Suisse romande: Baillod, Bonivard, Davel, Chenaux, Péquignat et Farinet*, dans *MDR*, 3<sup>e</sup> série, t. XVI, 1987, 111 p.

<sup>7</sup> ACV, Bu 12, p. 284-292, lettres publiées par CHASTELLAIN, 95-98. De Crousaz avait la responsabilité des soldats de Saint-Saphorin. Le banneret de Montet demanda des éclaircissements au major dans sa lettre du 27 mars (ACV, Bu 13/37). Le major expliquera largement lors de son procès les réserves manifestées par ses officiers (voir ACV, Bu 12, p. 261-270).

Sans mettre quiconque dans la confidence, Davel rédigea un discours à l'intention du Conseil de Lausanne<sup>8</sup>, ainsi qu'un manifeste dans lequel il énumère ses griefs à l'égard de LL.EE. de Berne<sup>9</sup>; il les lut aux conseillers lausannois, assemblés d'urgence; le second des textes devait être proclamé du pont de Gümmenen à la face des Bernois.

Dans la nuit du 31 mars, peu avant son arrestation, Davel prépara une missive pour le major Philippe-Nicolas Tacheron, chef du département militaire de Moudon, qu'il priait de venir à Lausanne, sans en déclarer le motif<sup>10</sup>.

Il fut fait prisonnier aux premières heures du 1<sup>er</sup> avril; on trouva sur lui, outre l'appel à la Ville de Lausanne et le manifeste, une prière de sa composition et deux lettres: l'une, inachevée et non signée, qu'il destinait à toutes les communes du Pays de Vaud, exhortait à le suivre dans son entreprise; l'autre qu'il adressait aux autorités fribourgeoises pour obtenir l'autorisation de passer avec des troupes sur leur territoire et d'occuper Morat. Davel avait encore sur lui une troisième lettre à l'état de projet et sans adresse dans laquelle il expliquait au Conseil de Genève les raisons de l'insurrection<sup>11</sup>.

Enfin, sans qu'il en eût laissé lui-même une version écrite, Davel prononça, avant son exécution, un long discours devant la foule accourue à Vidy<sup>12</sup>.

---

<sup>8</sup> Voir n. 2 et 4.

<sup>9</sup> Voir n. 51.

<sup>10</sup> ACV, Bu 12, p. 242, document original publié par CHASTELLAIN, 123-124. Voir fac-similé, BCU, J 585 i, VERDEIL, *op. cit.*, p. 548 et JEAN-PIERRE CHUARD, *Un faussaire vaudois dans ses œuvres*, dans 24 Heures, 29 février 1984, p. 76.

<sup>11</sup> ACV, Bu 12, p. 80-81, 84, 86-87, 90-91; une partie de ces documents originaux ont été publiés par CHASTELLAIN, 104-105, 126-128.

<sup>12</sup> Il existe plusieurs versions du discours de Davel (voir BCU, J 587, p. 235-251); une figure dans le registre du procès, ACV, Bu 12, p. 785 s.; une autre est attribuée à Louis Poitevin, voir manuscrit Tronchin, cité par GILLIARD, 216-217; une troisième à Paul-François Coeytaux, de Dailly, voir ALBERT DE MONTET, *Documents inédits relatifs au major Davel*, dans *RHV*, 4, 1896, p. 242. Pour son édition, voir CHASTELLAIN, 174-178.

## *Les sources officielles*

L'affaire Davel fit grand bruit. Nous le constaterons plus loin<sup>13</sup>; de nombreux échos en ont été recueillis dans diverses chancelleries du Corps helvétique et de ses alliés proches, ainsi que dans les cours étrangères<sup>14</sup>. C'est volontairement que nous n'intégrons pas ces éléments à l'inventaire des sources officielles; ils ne constituent pas à proprement parler des témoignages directs sur l'affaire, même s'ils émanent d'autorités politiques. D'autre part, nous excluons de notre enquête les documents qui intéressent le règlement de la succession de Davel et la liquidation de ses biens<sup>15</sup>.

## *Les sources officielles lausannoises*

Les registres du Conseil de la Ville de Lausanne (les «manuaux») renferment peu de renseignements sur l'affaire Davel; dans la séance du 31 mars 1723, le secrétaire du Conseil a transcrit le discours de Davel à la Ville, ainsi que son manifeste, lacéré par la suite<sup>16</sup>; les conseillers parleront encore de Davel les 5, 9, 16, 22 et 23 avril 1723, les 19 mai, 6 juillet et 7 décembre de la même année, ainsi que le 25 avril 1724<sup>17</sup>. Quelques écritures dans le journal de la Chambre des Messieurs bourgmestre, boursier et bannerets rappellent, les 19 avril, 16 juin, 7 juillet et 13 septembre 1723, les dépenses engagées par la Ville lors de l'arrestation et de la procédure de jugement de Davel<sup>18</sup>.

A l'évidence, les sources officielles lausannoises ne reflètent ni l'agitation et le désarroi des conseillers durant les premiers jours du

<sup>13</sup> Voir p. 27-28; 33-34.

<sup>14</sup> Les références sont données par CHASTELLAIN, 219. Pour les sources genevoises, voir n. 60.

<sup>15</sup> ACV, Bu 12, p. 901-906, 920, CHASTELLAIN, 185-186, BENJAMIN DUMUR, *La grange Davel de Chosserossaz*, dans *RHV*, 18, 1910, p. 129-139, et *A propos de Davel. Extraits du Mémorial des Conseils de la paroisse de Villette*, dans *RHV*, 29, 1921, p. 331-338.

<sup>16</sup> AVL, Chavannes, D 79, f. 246 v - 251 r.

<sup>17</sup> *Ibid.*, f. 251 r, 252, 256 r, 257 r; Chavannes, D 80, f. 2 v, 18 v, 54 v - 55 r et 98 v.

<sup>18</sup> AVL, Chavannes, D 340, f. 27 r, 40 v, 44 v et 46 v et Chavannes, D 291, sous les dates respectives. Nous n'avons retrouvé aucune allusion dans les «manuaux» du Conseil des LX et des CC, voir AVL, Chavannes, D 110, D 123 et D 124.

complot ni leurs initiatives collectives ou individuelles. Embarrassés par la situation, dépossédés par LL.EE. de l'enquête dès le 2 avril jusqu'au jugement dont la procédure commença le 17 avril, et sans doute divisés, les magistrats lausannois ont souhaité le silence sur leurs discussions (n'oublions pas que les «manuaux» du Conseil sont des procès-verbaux de décisions), de façon à éviter d'être associés à certaines résolutions et à en empêcher l'ébruitement<sup>19</sup>.

### *Les sources bernoises*

Le 1<sup>er</sup> avril, vers neuf heures du matin, le conseiller lausannois, Joseph-Henri Charrière de Sévery, informa le Conseil des Deux-Cents de Berne des événements arrivés la veille, à Lausanne. Il lut un message du Conseil de Lausanne à l'ensemble des baillis dont ceux du Pays de Vaud, réunis au bord de l'Aar pour la répartition des charges gouvernementales<sup>20</sup>. Les autorités bernoises prirent aussitôt des mesures consignées dans la série des *Rathsmanuale*<sup>21</sup>; elles reçurent encore le 1<sup>er</sup> avril, vers huit heures du soir, les papiers saisis sur Davel; le manifeste original fut communiqué, le 2 avril, à l'avoyer Christophe Steiger pour étude et rapport<sup>22</sup>. Louis de Wattenwyl, trésorier romand et haut-commandant du Pays de Vaud, fut investi des pleins pouvoirs; il arriva à Lausanne le 2 avril; au soir du 1<sup>er</sup> avril, les magistrats lausannois pouvaient annoncer par le contrôleur Jean-Daniel de Crousaz l'incarcération de Davel; dès lors, les courriers allaient se succéder entre Lausanne et Berne.

---

<sup>19</sup> Une tradition orale qu'aucune source ne vient confirmer prétend qu'un des membres du Conseil des Deux-Cents prit la défense énergique de Davel et fut condamné à l'emprisonnement à vie par les autres membres du Conseil, voir *Nouvelliste vaudois*, n° 126, 19 octobre 1850, p. 2, *Conteur vaudois. Journal de la Suisse romande*, n° 23, 1<sup>er</sup> juin 1867, p. 2 et MAXIME REYMOND, *Les Lausannois et Davel jugés par un contemporain*, dans *RHV*, 34, 1926, p. 46-47. Ce qui est sûr par contre, c'est qu'un ou plusieurs conseillers du Conseil du XXIV ne respectèrent pas la promesse de conserver le secret sur leurs délibérations, voir n. 50.

<sup>20</sup> ACV, Bu 12, p. 49. Pour la narration des faits, voir CHASTELLAIN, 136-143.

<sup>21</sup> AEB, *Rathsmanuale der Stadt Bern*, n° 93 s. Voir extraits en français, ACV, Bu 13/6. Les décisions du Conseil de Berne sont également transcrives dans le registre du procès, ACV, Bu 12, p. 8-10.

<sup>22</sup> Voir n. 51.

A mesure que les nouvelles se propageaient, les membres du Corps helvétique, à l'exception du canton d'Appenzell, les villes alliées (Genève, Neuchâtel, Mulhouse) et les pays voisins (France, Savoie) que LL.EE. avaient directement avertis envoyèrent des messages de soutien et de loyalisme qui furent soigneusement conservés<sup>23</sup>.

Le 22 avril 1723 (Davel devait être exécuté deux jours plus tard), Samuel Mutach (il sera bailli de Lausanne entre 1749 et 1755) regroupa sur ordre de LL.EE. et pour les temps futurs toutes les pièces du procès intenté à Davel; il confectionna un volumineux registre de plus de 1050 pages dans lequel il classa en grande partie chronologiquement les écrits originaux de Davel, différentes correspondances, l'ensemble des interrogatoires, les décisions de LL.EE., le jugement, le discours de Davel sur l'échafaud, les sermons des pasteurs Louis-César de Saussure et Gabriel Bergier<sup>24</sup>. Une histoire officielle de l'affaire Davel fut composée pour l'édification des générations à venir<sup>25</sup>. Diverses mentions isolées rapportant les circonstances de l'exécution et de la mort de Davel, ainsi que les mesures et les frais occasionnés par l'affaire Davel et la vente de ses biens se lisent dans différents fonds des Archives d'Etat de Berne et du canton de Vaud<sup>26</sup>.

### *Les écrits privés de l'époque*

Rédigées par des fonctionnaires ou des conseillers qui doivent faire taire leur avis propre pour celui de l'administration ou en

---

<sup>23</sup> AEB, Missiven-Buch der Stadt Bern n° 51. Voir extraits en français, ACV, Bu 13/7 et Bu 12, p. 485, 497-498.

<sup>24</sup> ACV, Bu 12: «Des Majoren Jean Daniel Abram Davel, von Cully, im Waadtlande, Rebellions-Geschäft im März und April 1723», volume relié à neuf et titré par Antoine Baron, archiviste du canton de Vaud, en août 1842, avec table des matières en allemand au début du volume, pagination de 1 à 1011 + index en allemand des noms de lieux et de personnes de 21 folios (25 x 37 x 10 cm). Ce volume n'a jamais fait l'objet d'une édition complète ni d'une présentation particulière. Plusieurs documents sont inédits. Voir également ACV, Bu 13/1.

<sup>25</sup> BBB, Ms. hist. helv. VI 47. Voir ACV, Bu 13/12.

<sup>26</sup> AEB, Teutsch Spruch-Buch der Stadt Bern, FFF, Geheimnes Manual der Stadt Bern IIb, Criminal Manual der Stadt Bern, n° 4, Erkant-Buch (Kriegsrath), t. I et ACV, Bp 32/31, p. 57, n° 32. (Voir extraits, ACV, Bu 13/7-11, 13/29-31); ACV, Bu 12, p. 901-906.

raison des enjeux politiques, les sources officielles donnent par définition le point de vue de l'autorité; elles offrent en conséquence un éclairage limité et parfois pâle de la question. Pour saisir l'émotion qu'elle suscita et l'impact qu'elle eut, il faut recourir aux écrits privés de l'époque. Spontanés, bavards, parfois naïfs, ceux-ci s'attachent principalement à faire passer des sentiments et à traduire des mouvements d'humeur. Leurs auteurs peuvent se livrer sans retenue; sans toujours comprendre le sens des événements, ils dépeignent Davel comme ils l'imaginent et décrivent ses attitudes sur la révélation de ce qu'ils voient ou entendent.

La variété des écrits nous incite à les présenter selon leur genre.

Empruntant le style de la lettre, des relations ont été envoyées par des acteurs de l'entreprise du major: Jean-Daniel de Crousaz, contrôleur général de la Ville de Lausanne, écrivit à l'ambassadeur anglais, à Constantinople, Abraham Stanyan, quelques heures après le début de l'action de Davel<sup>27</sup>; David de Crousaz, bourgmestre, renseigna un correspondant genevois sans prendre l'avis de ses collègues du Conseil autour du 5 avril<sup>28</sup>; le lieutenant-baillival, Isaac Loys de Bochat, raconta le jugement et l'exécution à un bailli ou ancien bailli, deux jours après la mort de Davel<sup>29</sup>; le conseiller et l'assesseur baillival M. de Seigneux de Correvon rapporta au baron de Bercher les premières heures qui suivirent l'entrée des troupes de Davel à Lausanne<sup>30</sup>; des lettres furent également expédiées par Pierre Milliquet de la paroisse de Villette, un des soldats

---

<sup>27</sup> Bien que le document soit inséré dans le registre du procès de Davel, nous l'assimilons à un écrit privé, qu'aucun mandat officiel n'a justifié, ACV, Bu 12, p. 100-108 (copie en fait de la relation rédigée par de Crousaz). Abraham Stanyan (1669-1732), fut ministre d'Angleterre en Suisse entre 1705 et 1713. En 1714, il publia *An account of Switzerland*, Londres, voir RICHARD FELLER et EDGAR BONJOUR, *Geschichtsschreibung der Schweiz vom Spätmittelalter zur Neuzeit*, 2<sup>e</sup> éd. t. II, Bâle-Stuttgart 1979, p. 536-538.

<sup>28</sup> GILLIARD, 206.

<sup>29</sup> ACV, Bu 13/52, document original publié par MAXIME REYMOND, *L'exécution de Davel racontée par Loys de Bochat*, dans *RHV*, 31, 1923, p. 97-104. FELLER et BONJOUR, *op. cit.*, p. 532, attribuent à tort ce texte à Charles Guillaume de Loys de Bochat.

<sup>30</sup> ACV, Bu 13/51 (copie) et BCU, J 585 (minute), document publié par ARTHUR LEVINSON, *Le Major Davel, sa vie et sa mort. Notes biographiques et historiques*, Lausanne 1896, p. 92-93.

de Davel<sup>31</sup>, par l'officier Le Coultre, mobilisé pour faire échec à la tentative de Davel<sup>32</sup>, et par un capitaine de l'état-major de Louis de Wattenwyl<sup>33</sup>. Proche des milieux politiques et académiques, Jean-Pierre de Crousaz entretint une importante correspondance durant le mois d'avril 1723, avec plusieurs personnes qu'il informa au mieux<sup>34</sup>, alors qu'Abraham Ruchat signa déjà une lettre, le 1<sup>er</sup> avril, à destination de son beau-frère, Claude-Baptiste Valier, châtelain de Rolle<sup>35</sup>. Plus surprenante est la lettre d'une inconnue lausannoise au bailli à qui elle offre d'épouser Davel<sup>36</sup>. Le premier syndic de Genève, Antoine Tronchin (1664-1730), fit copier toute la correspondance envoyée à des destinataires genevois par des Lausannois et dont il avait eu connaissance. Il ne recueillit que des lettres officieuses dont l'inventaire complète celui que nous avons dressé<sup>37</sup>. Son fils, Louis, lui apporta de Vevey des nouvelles<sup>38</sup> qui ne sont pas sans rappeler les lettres de l'étudiant genevois à l'Académie de Lausanne, Jean-Pierre-Daniel Mingard, adressées à son ami François de Roches<sup>39</sup>. Enfin, on peut signaler l'existence d'un dossier aujourd'hui fragmentaire, de copies de textes fondamen-

<sup>31</sup> ACV, P Davel, 2/43, écrit publié, entre autres, par LEVINSON, *op. cit.*, p. 137-140.

<sup>32</sup> ACV, Bu 13/56 (photocopie), document publié par EUGÈNE ROCHAT, *L'arrestation du major Davel*, dans *RHV*, 23, 1915, p. 274-279 (article repris dans *RHV*, 50, 1942, p. 30-33).

<sup>33</sup> LEVINSON, *op. cit.*, p. 143-144. Le document publié déjà en 1872 dans *Conteur vaudois. Journal de la Suisse romande*, n° 24, 15 juin 1872, p. 1-2, appartient à la famille Chatelanat, semble-t-il, depuis l'origine. Nous remercions de ces renseignements M. Casimir de Rham-Chatelanat, à Lausanne.

<sup>34</sup> Voir détails et édition partielle de cette correspondance dans OLIVIER PAVILLON, *Une correspondance de Jean-Pierre de Crousaz avec le baron de Stain*, dans *Hommage à Davel*, Lausanne 1970, p. 45-61.

<sup>35</sup> *Gazette de Lausanne et Journal suisse*, 5 mai 1891, p. 1 et *Conteur vaudois. Journal de la Suisse romande*, n° 19, 7 mai 1892, p. 1.

<sup>36</sup> ACV, Bu 12, p. 854; publication dans VERDEIL, *op. cit.*, p. 562-563. Des réactions spontanées de l'Officier de dragons Treytorrens, de Cudrefin, et du nommé Blanche, d'Estavayer, attirèrent des ennuis à leurs auteurs qui s'en tirèrent en nuancant leurs propos, voir ACV, Bu 12, p. 757-758 et 321 et LEVINSON, *op. cit.*, p. 27 et 89.

<sup>37</sup> Voir n. 76.

<sup>38</sup> HENRI MEYLAN, *Trois lettres écrites de Vevey (avril 1723) sur l'affaire du major Davel*, dans *RHV*, 78, 1970, p. 69-79.

<sup>39</sup> CHARLES BORGEAUD, *Ce que l'on sut à Genève de l'entreprise et de la mort du major Davel*, dans *RHV*, 38, 1930, p. 273-285.

taux de l'affaire Davel, envoyées successivement par Paul-François Coeytaux, de Daillens, à son parrain<sup>40</sup>.

La juxtaposition des lettres conservées permet de suivre la marche des événements pour ainsi dire quotidiennement entre le 1<sup>er</sup> avril et le 11 mai 1723.

Autre catégorie d'écrits privés contemporains, les mémoires. Composés au moment de l'affaire ou peu après, plusieurs sont anonymes<sup>41</sup>. Nous citons parmi les plus importantes la narration faite par Abraham Ruchat, au lendemain de la mort de Davel<sup>42</sup>, et la *Relation de la singulière Entreprise du Major Davel* de Barthélemy Barnaud, qui lui consacra une quarantaine de pages dans sa monumentale étude sur les troubles du Consensus dans le Pays de Vaud, publiée en 1726<sup>43</sup>.

A la comparaison, ces récits dus le plus souvent à des témoins oculaires ou bien informés, s'ils se distinguent par leur longueur et leur style, se ressemblent tous par leurs notations admiratives du courage, de la force de caractère et de la sérénité d'esprit de Davel.

Un spectateur privilégié de l'affaire Davel a noté ses remarques dans son livre de raison (seul représentant dans son genre); il s'agit de Jean-Rodolphe Loys (1646-1731), seigneur de Marnand et de Middes, un des 17 conseillers lausannois qui reçurent le 31 mars 1723 le major Davel à l'Hôtel de Ville<sup>44</sup>.

Dans le livre généalogique du pasteur de Montreux, Vincent Vautier, des allusions à la rébellion de Davel furent portées en regard des annotations familiales<sup>45</sup>.

---

<sup>40</sup> Voir n. 77.

<sup>41</sup> Voir n. 129 et annexe.

<sup>42</sup> ACV, P Société vaudoise de généalogie, G 15, pièce n° 27, document original publié par MAXIME REYMOND, *Relation de l'histoire du Major Davel*, dans *RHV*, 31, 1923, p. 65-76. Voir également CATHERINE SANTSCHI et CHARLES ROTH, *Catalogue des manuscrits d'Abraham Ruchat*, Lausanne 1971, p. 7 et 98. (*Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne*, 8<sup>e</sup> fascicule).

<sup>43</sup> *Mémoires pour servir à l'Histoire des Troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus*, Amsterdam 1726, p. 399-442.

<sup>44</sup> ACV, P Loys, n° 4567, mentions relatives à Davel éditées par MAXIME REYMOND, *L'entreprise du major Davel. Un récit inédit*, dans *Feuille d'Avis de Lausanne*, 2 novembre 1935, p. 2. Voir nouvelle édition par ANNE RADEF dans le présent volume. Benjamin Dumur donne une copie d'un extrait de journal, peut-être d'un certain Bidaux, qu'il a trouvé en mains privées et qui relate la journée du 31 mars et ses conséquences, ACV, P Société vaudoise de généalogie, G 15, p. 15-16.

Notre liste des écrits contemporains n'est sans doute pas exhaustive; à l'instar de la relation acquise en mars 1988 par les Archives de la Ville de Lausanne, d'autres textes se trouvent toujours en mains privées. L'affaire Davel n'a pas encore livré tous ses témoignages<sup>46</sup>.

## LA CONNAISSANCE DE L'AFFAIRE DAVEL DE 1723 À AUJOURD'HUI

Après avoir passé rapidement en revue les sources écrites de l'affaire Davel, voyons comment et à quel moment celles-ci ont été portées à la connaissance publique. Il importe préalablement d'examiner dans quelles conditions les informations relatives à Davel ont été divulguées en 1723, et à partir de là, d'apprécier leur diffusion à travers les années.

### *La circulation de l'information en 1723*

Les autorités lausannoises s'employèrent à cacher à la population l'étendue de l'affaire Davel; elles rechignèrent à l'aborder dans leurs séances officielles.

L'arrivée des troupes de Davel, l'après-midi du 31 mars, n'échappa pas à l'attention des Lausannois; elle se fit aux sons des tambours et des fifres, drapeaux déployés; par contre, l'arrestation de Davel par le major de ville Jean-Pierre Descombes s'opéra discrètement à l'aube<sup>47</sup>. La rébellion ne fut éventée qu'une fois la

<sup>45</sup> ACV, P Société vaudoise de généalogie, G 123, document cité par L(ouis) VULLIEMIN, *Un nouveau document relatif à Davel*, dans *Conteur vaudois. Journal de la Suisse romande*, n° 24, 15 juin 1872, p. 2-3.

<sup>46</sup> Louis-César de Saussure qui prononça la harangue lors de l'exécution de Davel laissa des mémoires que nous n'avons pas retrouvés, voir CHASTELLAIN, 150.

<sup>47</sup> La lettre du 1<sup>er</sup> avril du professeur Jean-Pierre de Crousaz à Ami Lullin traduit l'agitation qui envahit la ville aux premières heures de l'affaire: «La consternation a été grande, parce qu'on ne savoit absolument point de quoi il s'agissoit et qu'on remarquoit un morne silence dans ceux qu'on croyoit instruits. Il se passe encore bien des choses. L'on envoie des troupes d'un côté, des Dragons d'un autre, des courriers. Mais on en ignore les raisons.» (GILLIARD, 199.) Voir également ACV, Bu 13/33 et ROCHAT, *art. cit.*, p. 278.

situation maîtrisée; selon le souhait de LL.EE., Davel fut exécuté à Vidy en public; une foule abondante et émue accompagna en fait le condamné depuis le Château<sup>48</sup>. Les habitants de Lausanne ne connurent que ce qu'ils virent ou entendirent. Seules les élites furent, semble-t-il, bien renseignées<sup>49</sup>; des révélations volontaires de conseillers permirent à des correspondants genevois de recevoir des nouvelles régulières depuis Lausanne<sup>50</sup>, alors même que dans leur assemblée du 31 mars, ils jurèrent de garder le secret sur l'affaire; c'est sans doute conscientes de l'ampleur de la rumeur et de certaines indiscretions que LL.EE. de Berne firent découper, le 9 avril, les trois feuillets du «manual» du Conseil de Lausanne sur lesquels le manifeste avait été copié<sup>51</sup>. Cet acte de censure fut suivi, dès le 5 avril, d'une recherche acharnée de toutes les copies en circulation du manifeste<sup>52</sup> dont l'original fut placé dès le 2 avril 1723 dans les archives de Berne avec défense expresse de le consulter (seul l'avoyer Christophe Steiger pourra l'analyser). Le manifeste fut enfin remplacé par des pages blanches dans le registre du procès au cours duquel sa diffusion seule, et non son contenu, fut abordée<sup>53</sup>.

Néanmoins, dans l'affolement des premières heures et même après le 24 avril, des exemplaires du manifeste parvinrent à

---

<sup>48</sup> Voir documents cités aux n. 29 et 39. Isaac de Loys de Bochat note ceci: «Il y a eu une affluence extraordinaire de peuple soit dans les rues ou nous avons passé soit le lieu du supplice, il y attiré des larmes d'un très grand nombre de personnes des deux sexes, sur tout des femmes qui comme vous le savés ont les glandes lachrimales plus fecondes que les hommes.» (P. 101-102.)

<sup>49</sup> Comprendre les lettres de Jean-Pierre de Crousaz et d'Abraham Ruchat, voir n. 34 et 35.

<sup>50</sup> Voir GILLIARD.

<sup>51</sup> AVL, Chavannes, D 79, f. 247 v et la relation de Jean-Rodolphe Loys (document cité à la n. 43): «9 Vendredi j'ay esté en Conseil où on a ordonné qu'on couperoit les feuillets ou estoit inscript le Manifeste du sieur Davel, ayant fourny mes ciseaux pour cela, et l'on s'est purgé par serment de ne s'en estre gardé aucune copie ny envoyée ailleurs, quoy qu'accusé de cela. Le Sieur avec Messieurs de Bottens et de Crousaz ayant remis les feuillets à Monsieur le Haut Commandant.» Le document original a disparu; il n'existe plus qu'une copie [BBB, Ms. hist. helv. XI 19 (7)] publiée par MERCIER-CAMPICHE, 64-72.

<sup>52</sup> Voir l'exemple significatif des démarches redoublées de LL.EE. auprès des autorités genevoises, F(RANZ) RAOUL CAMPICHE, *Le manifeste de Davel à Genève*, dans *RHV*, 27, 1919, p. 46-55.

<sup>53</sup> ACV, Bu 12, p. 68, 695 et 727, Bu 13/6, p. 32 et MERCIER-CAMPICHE, 60, 87 et 96.

Genève<sup>54</sup> et à Claude-Théophile de Béziade, marquis d'Avaray, ambassadeur de la cour de France auprès du Corps helvétique<sup>55</sup>; le discours sur l'échafaud fut expédié à Landau, peu après le 24 avril<sup>56</sup>; son appel au Conseil de Lausanne était déjà connu d'un Genevois, le 2 avril<sup>57</sup>, et fut publié, le 14 mai 1723, dans un journal hollandais<sup>58</sup>.

Obsédées par les complices que pouvait avoir Davel, LL.EE. firent fouiller ses résidences<sup>59</sup> et adressèrent des lettres officielles à tous les cantons suisses, aux villes alliées et aux chancelleries étrangères<sup>60</sup>. Désireuses de contrôler l'information et de faire accréditer leur version des faits, elles trouvèrent certes auprès de leurs destinataires un soutien sincère ou feint; mais elles firent surtout une publicité énorme à l'affaire<sup>61</sup>. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que divers journaux suisses et étrangers aient relaté les

<sup>54</sup> Pierre-Daniel Mingard en adresse, le 30 avril 1723, une copie qu'il «a recouvrée avec beaucoup de peine», à François de Roches (ACV, Bu 13/33 et BORGEAUD, *art. cit.*, p. 283).

<sup>55</sup> CHASTELLAIN, 212. Il fut envoyé par Karl Thormann, conseiller bernois à la solde de la France. Deux lettres font allusion directement à la décision prise d'interdire la diffusion du manifeste; l'une, du 2 avril, est expédiée par un membre inconnu du Conseil, à un Genevois: «Je n'ay pas pu avoir son Manifeste, parce qu'il a été ordonné par notre Conseil de n'en laisser tirer aucune copie» (voir GILLIARD, 201); l'autre, du 1<sup>er</sup> mai, est écrite par Jean-Pierre de Crousaz au baron Stain: «Je n'ai pas seulement voulû m'en informer, dès que j'ai sû que le Conseil de cette ville s'étoit lié par serment, de ne garder aucune copie de son Manifeste» (voir PAVILLON, *art. cit.*, p. 52).

<sup>56</sup> Voir n. 81.

<sup>57</sup> CAMPICHE, *art. cit.*, p. 51 et GILLIARD, 201.

<sup>58</sup> *La Quintessence des nouvelles*, n° 40 (sur ce périodique, voir n. 62). La copie du discours achetée par la Ville de Lausanne (voir n. 2) appartint peut-être à une personne ou à une famille étrangère.

<sup>59</sup> CHASTELLAIN, 131.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 143. Voir les cas particuliers de Genève, de La Neuveville et de la Principauté de Neuchâtel avec lesquelles LL.EE. établirent une correspondance régulière durant les événements, voir C(LAUX) FONTAINE-BORGEL, *Éposé des rapports entre les Etats de Genève et Berne au sujet du mouvement insurrectionnel et de l'exécution du major Davel au Pays de Vaud (1723)*, Genève 1886, 11 p., E(UGÈNE) MOTTAZ, *Une lettre du gouvernement de Berne relative à Davel*, dans *RHV*, 14, 1906, p. 94-96 et MADELEINE WASSERFALLEN, *Le major Davel et le gouvernement de la Principauté*, dans *Musée neuchâtelois*, nouvelle série 7, 1920, p. 168-170 (art. repris dans *RHV*, 29, 1921, p. 56-59).

<sup>61</sup> VERDEIL, *op. cit.*, p. 585-587 et CHASTELLAIN, 201-218.

événements<sup>62</sup> et que l'information ait gagné des sphères politiques et intellectuelles que LL.EE. ne pouvaient contrôler<sup>63</sup>.

Les baillis vaudois furent saisis de terreur; ainsi ceux de Romainmôtier, Bonmont, Nyon, Aubonne, Rolle, Morges, Moudon, Yverdon, Oron, Vevey, Aigle et des quatre paroisses de La Vaux adoptèrent des mesures de défense et firent parvenir à LL.EE. des lettres alarmistes. Davel ou du moins ses troupes étaient vues un peu partout dans le Pays de Vaud<sup>64</sup>.

Les autorités bernoises menèrent, en avril 1723, une politique d'information différente, faite d'ouverture à l'extérieur et de fermeture à l'intérieur; d'une part, elles avisèrent rapidement et largement les cantons suisses et les représentations étrangères auprès du Corps helvétique; d'autre part, elles imposèrent le silence aux magistrats lausannois et au territoire qui relevait de leur pouvoir. Le peu d'échos rencontrés dans le manual du Conseil de Lausanne, le mutisme des registres de l'Académie et de l'Assemblée des pasteurs

---

<sup>62</sup> Comprendre ainsi *La Quintessence des nouvelles*, périodique hollandais déposé à Paris, Bibliothèque de l'Arsenal (nous remercions M. Hervé Guénot, de Paris, de nous avoir révélé l'existence de ce journal et de nous en avoir communiqué les extraits relatifs à Davel, voir lettre du 4 octobre 1988), n° 31 et 33 (19 et 26 avril 1723), n° 40, 42 et 44 (17, 24 et 31 mai 1723), *Historischer Mercurius*, mensuel zurichois, avril et août 1723 (voir FRITZ BLASER, *Ein zeitgenössischer Bericht über Major Davel*, dans *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*, 1952/1, p. 107-109), et *Le Messager boiteux pour 1724*, almanach bâlois (voir A(LBERT) DE MONTET, *Relation contemporaine peu connue de la conspiration de Davel*, dans *RHV*, 4, 1896, p. 184-189), *Europäischer Merkurius*, La Haye, t. 34, 1<sup>er</sup> semestre 1723 (voir ACV, P Davel, A2, traduction). Selon le compte rendu paru dans le numéro d'août 1723 du *Historischer Mercurius*, il y aurait eu une relation officielle de l'affaire Davel dans *Bernischer Mercurius*, ce que confirme en donnant le texte un cahier manuscrit de 1741, BCU, J 585 j, p. 21-29, 35. Nous avons renoncé à la publier, en l'absence de la source originale, demeurée jusqu'à aujourd'hui introuvable [voir FRITZ BLASER, *Bibliographie de la presse suisse*, t. 2, Bâle 1958, p. 649 (*Quellen zur Schweizer Geschichte. Neue Folge*, 4. Abteilung, *Handbücher* 7) et lettre d'Emil Erne, de Berne, du 24 août 1988].

<sup>63</sup> Voir par exemple *Chronik des Johann Laurentz Bünti Landammann 1661-1736*, Stans 1973, p. 302 (*Heft 34 der Beiträge zur Geschichte Nidwaldens*), les échanges de lettres à la cour de France, voir MERCIER-CAMPICHE, 115-117, et ces lignes imprimées dans *La Quintessence des Nouvelles*, n° 44 (31 mai 1723): «Quelques Prédicateurs dans le Pays de Vaux s'étant avisés de faire des oraisons funèbres sur la mort du major Davel, le canton de Berne leur a envoyé des ordres pour bouder leur éloquence. Apparemment qu'on leur aura ordonné de prêcher la morale de l'Evangile sans se mêler des affaires d'Etat. Ce faisant ils feront bien.»

<sup>64</sup> ACV, Bu 12, p. 214-230, CHASTELLAIN, 131-136 et MERCIER-CAMPICHE, 86-87.

de l'arrondissement ecclésiastique de Lausanne<sup>65</sup>, les précautions que prirent certains auteurs de lettres à ne point nommer Davel, à ne pas signer leurs écrits ou à en demander la destruction après lecture<sup>66</sup>, la non-insertion dans le registre du procès d'une lettre anonyme faisant étalage des qualités du major<sup>67</sup>, l'obligation faite au doyen Gabriel Bergier de mettre par écrit son sermon à la Cathédrale, du dimanche 25 avril, glorifiant indirectement l'action de Davel<sup>68</sup>, et la mise au secret de toutes les pièces du procès sont autant de preuves de la surveillance exercée par LL.EE. ; celles-ci craignaient l'émergence et la circulation d'idées défavorables à l'exercice de leur domination.

Néanmoins, la force de caractère de Davel, la pertinence de ses répliques et la cohérence de ses raisonnements, sa foi profonde furent dès 1723 de notoriété publique. Même ses plus ardents adversaires avouèrent des sentiments d'admiration que la répression bernoise ne parvint pas à masquer<sup>69</sup>.

### *L'affaire Davel de 1724 à 1798*

Le silence n'est pas retombé sur l'affaire après 1723 ; en effet, plusieurs indices font penser qu'une tradition orale et écrite a existé dans le Pays de Vaud de 1724 à 1798 ; son importance peut être sporadiquement mesurée ; d'autre part, nous l'avons constaté, le retentissement de l'incident déborda largement les frontières des territoires sous obédience bernoise ; il peut être vérifié de façon constante au XVIII<sup>e</sup> siècle dans plusieurs ouvrages imprimés.

La *Relation de la singulière Entreprise du Major Davel*<sup>70</sup> que le pasteur Barthélemy Barnaud (1674-1747) publia, à Amsterdam, en

---

<sup>65</sup> HENRI VUILLEUMIER, *Encore quelques bribes d'histoire à propos du major Davel*, dans *RHV*, 3, 1895, p. 303-304.

<sup>66</sup> Voir documents cités n. 32 et par GILLIARD.

<sup>67</sup> GILLIARD, 213.

<sup>68</sup> ACV, Bu 12, p. 942-943. Bergier mit par écrit sa prédication. Il l'envoya seulement le 17 mai 1723 au bailli, voir MERCIER-CAMPICHE, 109.

<sup>69</sup> Voir la relation d'Isaac Loys de Bochat qui plaida la peine de mort contre Davel et qui dirigea l'exécution (document cité à la n. 29), les interrogatoires de Davel, retranscrits par le greffier Jean-Etienne de Tallents, ACV, Bu 13/1 et GILLIARD, 218.

<sup>70</sup> Elle est insérée dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire des Troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus* dont Barnaud est également l'auteur, p. 399-442.

1726, sous le couvert de l'anonymat, révéla sans doute à de nombreux lecteurs l'affaire Davel; la personnalité de l'auteur, membre du corps des pasteurs du Pays de Vaud<sup>71</sup>, renforçait le crédit que l'on pouvait accorder à ce texte; divers comptes rendus<sup>72</sup> attirèrent l'attention sur cette publication dont plusieurs copies nous assurent qu'elle avait pénétré les milieux intellectuels du Pays de Vaud<sup>73</sup>; en 1760, elle fut traduite en allemand par le pasteur zurichois Johann Jakob Simler, qui la compléta sur certains points<sup>74</sup>; elle est signalée et exploitée quasiment par toutes les publications traitant du personnage au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Elle donne l'état imprimé le plus ancien des textes constitutifs de l'incident; Barnaud fonde son récit linéaire des événements de 1723 sur sa propre mémoire et sur les témoignages oraux et écrits de particuliers; il cite sporadiquement des répliques de Davel lors des interrogatoires; il publie intégralement (c'est une première) le discours sur l'échafaud qu'il emprunta à un informateur genevois, Louis Poitevin, mais qu'il édulcora pour ne pas heurter la susceptibilité de LL.EE. auxquelles il restait fidèle<sup>75</sup>; en revanche, il ne fait

<sup>71</sup> Une biographie a paru dans *La France protestante*, t. I, 2<sup>e</sup> édition, Paris 1877, colonnes 853-854. On ne perça pas tout de suite le nom de l'auteur — SIMLER et MEISTER (voir n. 74 et 89) attribuent la relation, en 1760 et 1785, à Jean-Pierre de Crousaz —, voir HENRI VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, t. 3, Lausanne, 1930, p. 637, n. 1.

<sup>72</sup> *Journal des sçavans pour l'année MDCCXXVI*, mai 1726, Paris 1726, p. 1032 et *Bibliothèque ancienne et moderne pour servir de suite aux bibliothèques universelle et choisie* par JEAN LE CLERC, t. XXV, Amsterdam 1726, article VI/II, p. 169-205, surtout p. 204-205: « Je ne dois pas omettre ici, qu'il y a une Histoire surprenante du Major Suisse, nommé Davel, qui étoit Piétiste, comme il semble; mais qui avoit fait une entreprise très séditieux comme pour délivrer le País de Vaud de la Domination des Bernois comme il semble. On peut voir là un exemple d'un Fanatisme fort étrange. Cette Historiette est très digne d'être lue, pour la rareté des faits, qui y sont rapportez. » D'autres références qui n'ont pu être contrôlées sont données par le bibliographe GOTTLIEB EMANUEL VON HALLER, *Bibliothek der Schweizer-Geschichte und aller Theile, so dahin Bezug haben*, t. III, Berne 1786, p. 201, n<sup>o</sup> 587.

<sup>73</sup> BCU, J 585 b (= ACV, Bu 13/58), famille Langin, J 585 j (voir n. 78), et ACV, P Secretan (= Abraham Secretan, 1699-1777), n<sup>o</sup> 22bis. Chaque copie amène des éléments originaux au texte initial de Barnaud.

<sup>74</sup> *Sammlung alter und neuer Urkunden zur Beleuchtung der Kirchen. Geschichte vornehmlich des Schweizer Landes*, volume 2, 1<sup>re</sup> partie (= t. VII), Zurich, p. 181-232. A en croire HALLER, *op. cit.*, p. 568, n<sup>o</sup> 2059, d'autres éditions allemandes du texte de Barnaud existaient en 1759.

<sup>75</sup> GILLIARD, 216-217.

que mentionner l'existence de l'appel de Davel au Conseil de Lausanne, du manifeste ou du sermon du pasteur de Saussure, car il ne put en obtenir des copies.

Nous allons voir en quoi la tradition manuscrite se distingue de ce premier état documentaire de l'affaire Davel.

Déjà en 1723 ou peu après, le premier syndic de Genève, Antoine Tronchin, rassembla tous les textes qu'il trouva autour de lui sur la question, à l'exception des lettres officielles échangées entre les autorités genevoises et bernoises. Sa compilation est probablement antérieure à la publication de Barnaud<sup>76</sup>. Il en va de même d'un recueil partiel intitulé *Mort du major, avec ce qui a été dit et fait à cette occasion*, comprenant plusieurs sources fondamentales; on y recense ainsi l'appel au Conseil de Lausanne du 31 mars, les discours de Davel et du pasteur de Saussure, de même que ceux prononcés par Jean-Pierre de Crousaz, le 4 avril, au nom de l'Académie, et par Louis de Wattenwyl devant le Conseil de Lausanne, le 6 avril; enfin, un brouillon de la requête des parents du major à LL.EE. a été conservé<sup>77</sup>.

Entre le 2 janvier et le 27 février 1741, à 3 heures de l'après-midi, une main anonyme, probablement une personne extérieure au Pays de Vaud<sup>78</sup>, rédigea une *Histoire tragique de la Mort de Monsieur le Major Davel*; à cet effet, elle juxtaposa une série de textes dont l'énoncé montre la variété des renseignements dont disposait l'auteur du corpus: récits circonstanciés des différentes péripéties (arrivée des troupes, emprisonnement, interrogatoires et exécution), copie de la relation de Barnaud, écrits de Davel (appel à la Ville et discours sur l'échafaud), correspondance entre les autorités bernoises et lausannoises des 1<sup>er</sup> et 2 avril, réponse du bourgmestre de Lausanne, David de Crousaz, le 6 avril, à Louis de Wattenwyl,

---

<sup>76</sup> GILLIARD et n. 38.

<sup>77</sup> MONTEL, *art. cit.* n. 12, 241-251. L'auteur des différentes copies semble être Paul-François Coeytaux, de Daillens.

<sup>78</sup> BCU, J. 585 j, 85 p. et ACV, P. Société vaudoise de généalogie, G 15, p. 17-18. Le titre du cahier porte la mention complémentaire suivante: *Major Davel, bourgeois de la Ville de Cuilly au Pays de Vaud, terre de Leurs Excellences de Berne*, la couverture est formée d'un parchemin du 28 octobre 1685 concernant des particuliers habitant la ville de Genève. Le manuscrit a été acquis en octobre 1881, par Benjamin Dumur, du libraire genevois Jullien.

requête des parents de Davel à LL.EE., sermon du pasteur de Saussure et récompenses accordées par LL.EE.

Si le manuscrit de Tronchin et le recueil de 1741 se rejoignent par les textes qu'ils citent, ils se distinguent nettement par leur nature; le premier est une suite de lettres de particuliers qui donnent le point de vue officieux de l'affaire; le second est un inventaire de documents répartis chronologiquement dont plusieurs appartiennent aux sources officielles.

Quelque trente ans plus tard, on retrouve un repère de la tradition manuscrite de l'épisode; il est constitué par un cahier daté du 27 janvier 1768<sup>79</sup> dont il existe un exemplaire identique, composé le 16 mars 1782<sup>80</sup>. Tous les deux remontent probablement à un original aujourd'hui introuvable, contemporain des événements, qui a circulé à travers les familles ou qu'on lisait dans les classes, à l'exemple de cet instituteur D.G. Serex, de Maracon. Leur contenu s'apparente au recueil de 1741; leur auteur choisit un ton neutre comme celui de 1741; les textes reproduits mettent en évidence la personnalité de Davel, appelé par Dieu, mort en homme courageux, mais justement condamné par un maître offensé.

Dans un genre très différent, on peut incorporer dans la tradition manuscrite l'*Essai sur l'histoire de Lausanne* dû à Daniel Vullyamoz (1696-1773), de Lausanne, qui l'écrivit entre 1766 et 1768<sup>81</sup>. Une partie de l'œuvre (7 sur 26 cahiers) a disparu; ce qu'il raconte de Davel, en recourant surtout à sa mémoire, a été conservé; son récit qui est entaché de grosses erreurs historiques vaut principalement par le style personnel. Vullyamoz ne cache pas sa sympathie pour Davel dont il partage les rancœurs; il approuve son plan, qui n'a pu aboutir à cause d'une trop grande confiance dans la Providence.

Ce récit, encore inédit aujourd'hui, mérite la citation, car il met en évidence la pauvreté, voire l'insignifiance de l'historiographie lausannoise au XVIII<sup>e</sup> siècle. A l'époque bernoise, comme aux temps antérieurs à la Réforme, la ville de Lausanne n'a jamais eu de

<sup>79</sup> FRÉDÉRIC BUTTICAZ, *A propos d'un récit manuscrit de l'histoire de Davel*, dans *RHV*, 31, 1923, p. 154-155.

<sup>80</sup> JAQUES ADAMINA, *Un récit manuscrit de l'histoire de Davel*, dans *RHV*, 30, 1922, p. 243-249.

<sup>81</sup> REYMOND, *art. cit.* n. 19, 45-54 et 76-87. Voir copie de Benjamin Dumur, ACV, Bu 13/54.

chroniqueurs officiels, à la différence de Berne et de Genève dont l'histoire fut racontée notamment par Conrad Justinger (mort en 1438), Diebold Schilling (mort en 1485), Valerius Anshelm (1475-1546), François Bonivard (vers 1493-1570), Michel Roset (1534-1613) et Jean-Antoine Gautier (1674-1729). Les Conseils de Lausanne n'ont jamais mandaté quelqu'un pour écrire l'histoire de leur ville, même pour une audience interne<sup>82</sup>. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que les ouvrages ou articles imprimés relatifs à Davel ont paru à l'étranger, dans les villes du Corps helvétique ou alliées ; seule exception, Berne<sup>83</sup>.

Notre liste n'est assurément pas exhaustive<sup>84</sup>. Dans le prolongement de l'ouvrage de Barnaud, quelques érudits du XVIII<sup>e</sup> siècle ont parlé de Davel ; ainsi les notices parues entre 1731 et 1787 dans différents dictionnaires historiques et encyclopédiques<sup>85</sup>, et dans

---

<sup>82</sup> GILBERT COUTAZ, *Histoire des Archives de la Ville de Lausanne des origines à aujourd'hui 1401-1986*, Lausanne 1986, p. 92-93.

<sup>83</sup> *Un récit bernois et contemporain de l'affaire*, dans *RHV*, 31, 1923, p. 244-247 ; ce texte de Jean-Rodolphe Gruner (1680-1761) n'a pas été livré à la connaissance du public avant 1923 ; aucune mention de l'affaire Davel n'est faite dans les deux ouvrages également de Gruner, soit *Berner Chronik von 1701-1761*, herausgegeben von JAKOB STERCHI, dans *Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde*, 9, 1913, p. 101-121, 179-193, 229-275 et *Deliciae urbis Bernae. Merkwürdigkeiten der hochlöbl. Stadt Bern*, Zurich 1732, 482 p. qui fut censuré par LL.EE., voir KARL MUELLER, *Die Geschichte der Zensur im alten Bern*, Berne 1904, p. 150, 197, Voir n. 87, et considérations générales sur la conception de l'histoire par LL.EE., par CATHERINE SANTSCHI, *Messieurs de Berne et l'histoire des évêques de Lausanne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *RHV*, 83, 1975, p. 187-193.

<sup>84</sup> Notre dépouillement se fonde en grande partie sur l'ouvrage de FELLER-BONJOUR (voir n. 27) — nous renvoyons à cette étude pour la biographie des auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle cités dans notre article — et sur la thèse de CARL LUDWIG LANG, *Die Zeitschriften der deutschen Schweiz bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts (1694-1798)*, Leipzig 1939, 176 p.

<sup>85</sup> LOUIS MORERI, *Le Grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, t. 3, Bâle 1731, p. 506 (rien n'a été ajouté dans le supplément, paru en 1745, du «Moréri de Bâle» dû à Pierre Roques) ; HANS JAKOB LEU, *Allgemeines Helvetisches Eydgässisches oder Schweizerisches Lexicon*, t. 6, Zurich, p. 16-18 ; *Dictionnaire historique ou histoire abrégée de tous les hommes qui se sont fait un nom par le génie, les talens, les vertus, etc., depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours*, nouvelle édition, t. 2, Augsbourg 1782, p. 470 ; HANS JAKOB HOLZHALB, *Supplement zu dem allgemeinen helvetischen eidgenössischen oder schweizerischen Lexicon, so von weiland Herrn Hans Jakob Leu ... in alphabetischer Ordnung behandelt worden*, t. 2, Zoug 1787, p. 12. Sur tous ces dictionnaires, voir CATHERINE SANTSCHI, *Les archivistes et le nouveau dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, dans *Bulletin de l'Association des archivistes suisses*, n° 34, 1982, p. 1-6.

les ouvrages publiés en 1753 à Fribourg par François-Joseph-Nicolas d'Alt de Tieffenthal (1689-1770)<sup>86</sup>, en 1759, à Neuchâtel, par Jean-Rodolphe Gruner (1680-1761)<sup>87</sup>, en 1760, à Zurich, par Johann Jakob Simler (1716-1788)<sup>88</sup> et en 1785, à Zurich, par Leonhard Meister (1741-1811)<sup>89</sup>. N'oublions pas, dans notre présentation, des allusions furtives à Davel contenues dans *La lettre de Gibbon sur le gouvernement de Berne*, rédigée en 1763-1764, mais éditée pour la première fois en 1796<sup>90</sup> et dans l'opuscule de Louis-Arnold-Juste de Constant-Rebecque (1726-1812) qui s'attache à démontrer par la publication de documents en quoi la Ville de Lausanne a été la dupe de LL.EE.<sup>91</sup>

Ce qui ressort de l'examen des textes imprimés, c'est que les faits de la révolte de Davel sont bien connus et plus ou moins largement présentés. Simler et Meister donnent in extenso les discours de Davel sur l'échafaud, et du pasteur de Saussure. On rappelle la brillante carrière militaire de Davel; sa personnalité chrétienne, discrète, désintéressée et honnête est soulignée; l'épisode de la Belle inconnue est raconté; l'insurrection de 1723 est dénoncée par certains auteurs ou utilisée dans un but d'éducation morale<sup>92</sup>.

---

<sup>86</sup> *Histoire des Helvétiens aujourd'hui connus sous le nom de Suisses ou traité sur leur origine, leurs guerres, leurs alliances et leur gouvernement*, t. 10, Fribourg 1753, p. 672-678.

<sup>87</sup> *Fragmens historiques de la Ville et République de Berne*, 2<sup>e</sup> partie, Neuchâtel 1759, p. 370-374. L'ouvrage est une traduction due à Droz de Neuchâtel. Les travaux de Gruner furent censurés par LL.EE. ou demeurèrent inédits au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir n. 83.

<sup>88</sup> Voir n. 74.

<sup>89</sup> *Helvetische Szenen der neuern Schwärmeren und Intoleranz*, Zurich 1785, p. 38-62.

<sup>90</sup> Document publié par LOUIS JUNOD, dans *Miscellanea Gibboniana*, Lausanne 1952, p. 111-141, surtout p. 135 (*Université de Lausanne. Publications de la Faculté des Lettres*, t. X).

<sup>91</sup> *Pièces servant à l'histoire de la ville impériale de Lausanne*, s.l., s.d. (en Hollande, 1795), p. 58-59 (copie de l'arrêt souverain du CC de Berne du 1<sup>er</sup> avril 1723 par lequel LL.EE. affirment leur satisfaction à la Ville de Lausanne de sa conduite dans l'affaire Davel). Des versions manuscrites semblent avoir circulé sous le manteau dès la fin des années 1750.

<sup>92</sup> ALT parle du fanatisme aveugle de Davel, que SIMLER met en exergue dans le titre de son chapitre sur Davel: «Die Geschichte des Majors Davel. Als eine Probe der Schädlichkeit des Fanaticismi in Absicht des politischen Standes.» MEISTER fait un catalogue moralisateur à partir d'événements historiques.

En comparant la tradition manuscrite à la tradition imprimée entre 1724 et 1798, on se rend compte que la sédition de Davel n'est pas restée ignorée de ses contemporains; la population du Pays de Vaud en connut sans doute des aspects à travers ce que les pasteurs ou les instituteurs racontaient, par les textes ou les copies lus en famille, à la veillée et en cachette; le nombre de manuscrits en mains privées permet de penser qu'une tradition orale a subsisté bien après 1723 et que les élites intellectuelles du Pays de Vaud, condamnées au silence, avaient pu accéder à une partie des écrits qui avaient fleuri sur Davel en dehors des terres sous contrôle bernois. Cependant, en l'absence d'études approfondies sur le sujet, il ne nous est pas possible d'évaluer l'importance et la répartition sociale et géographique de la diffusion de l'affaire Davel dans le Pays de Vaud. Le fait qu'en 1760 et en 1785, Simler et Meister consacrent respectivement 41 et 24 pages à Davel suffit à démontrer l'attraction exercée par sa personnalité sur les érudits du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son discours sur l'échafaud, recueilli par de nombreux témoins de l'exécution sur lesquels les autorités bernoises ne purent exercer aucune censure, apparaît au XVIII<sup>e</sup> siècle comme le texte majeur de l'affaire; par son ampleur et sa modération et par les circonstances dans lesquelles il fut prononcé, il devait assurément émouvoir et peut-être persuader les auditoires ou les lecteurs qui en prenaient connaissance.

### *Frédéric-César de Laharpe et Davel, ou les années 1798-1838*

La figure de Davel n'a pas été consacrée par la Révolution vaudoise. Certes, le 12 mars 1798, les députés à l'Assemblée provisoire, sur proposition de Frédéric-César de Laharpe, déclarent que Davel a «bien mérité de la Patrie»<sup>93</sup>; mais, à aucun moment, ils ne font de lui leur héros de référence; le nom du major de Cully ne représente pas une force qui inspire et qui pousse à agir<sup>94</sup>. Marius Perrin invoque plusieurs raisons pour expliquer ce silence relatif

<sup>93</sup> *Courrier de tous les jours et Bulletin officiel*, n° 40, vendredi 16 mars 1798, p. 256-257.

<sup>94</sup> Dans le cahier de doléances vaudois, rédigé en 1789, le général Louis de Portes blâme l'action de Davel qu'il ne cite que par ses initiales, voir LOUIS JUNOD, *Un cahier de doléances vaudois en 1789*, dans *RHV*, 56, 1948, p. 24.

des révolutionnaires de 1798 ; Davel était à la fois trop loin de leur souvenir et de leur mentalité et trop rapproché dans le temps pour être estimé à sa valeur ; il est éclipsé par des contemporains des événements de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, tels qu'Amédée de Laharpe, Rosset, Müller de la Mothe, le pasteur Martin, de Mézières<sup>95</sup>. On se réclame en 1798 comme on le fit en 1791, lors du banquet des Jordils, de la Révolution française.

La création du canton de Vaud et son incorporation, en 1803, à la Confédération helvétique, les relations renouées entre le nouveau canton et son ancien maître, la situation européenne obligent les autorités vaudoises à la prudence et empêchent la reconnaissance de Davel comme un martyr de la liberté. En 1823, une souscription lancée pour l'élévation d'un monument suscite la désapprobation du Conseil d'Etat et l'ouverture d'une enquête<sup>96</sup>.

Dans ce contexte, l'attitude de Frédéric-César de Laharpe (1754-1838) en faveur de Davel étonne et contraste avec la position d'un autre révolutionnaire, Henri Monod (1753-1833). Les historiens ont souligné l'évolution de Laharpe à propos de Davel<sup>97</sup> ; en 1796, Laharpe le mentionne rapidement ne voyant en lui que «divers traits de dérangement»<sup>98</sup> ; à l'occasion de la réédition, en 1805, du livre de Barthélemy Barnaud de 1726, il rend hommage à plusieurs reprises au caractère de Davel, à la légitimité et à l'opportunité de son action. Obligé de mettre au pilon son ouvrage dont il restera deux exemplaires<sup>99</sup>, Laharpe poursuivra néanmoins sa lutte acharnée pour réhabiliter Davel en publiant deux brochures en 1814 et en 1832<sup>100</sup> ; dans son testament de 1838, il affecte une somme à la pose d'une plaque en mémoire du «martyr des droits et de la liberté du peuple vaudois» dans la cathédrale de Lausanne. En 1839, une année après sa mort, son vœu est exaucé.

---

<sup>95</sup> *Art. cit.* n. 6, 226-239.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 235-236.

<sup>97</sup> Outre l'article de PERRIN (n. 6), voir JEAN-CHARLES BIAUDET, *Henri Monod et le Major Davel*, dans *Etudes de lettres*, série II, t. 3, 1960, p. 120-137 et CHUARD.

<sup>98</sup> *Essai sur la constitution du Pays de Vaud*, t. 2, Paris 1796, p. 44.

<sup>99</sup> CHUARD, 30-31. Voir n. 103.

<sup>100</sup> *Du canton de Vaud et de la ville de Berne, de leurs rapports entr'eux et avec la Suisse en 1814*, Lausanne 1814, p. 65, 120 et voir n. 110. En 1809, FRANÇOIS DELLIENT, *Histoire du Pays de Vaud*, Lausanne, 450 p., consacre une dizaine de pages à Davel sans apporter de documents nouveaux.

## *Histoire de Mr le Major Davel.*

Mr le Major Davel étoit d'une famille ou l'on a le  
cerveau un peu faible. C'étoit un homme qui a toujours paru avoir  
beaucoup de Religion, un grand, et profond respect pour Dieu, une conduite  
sage et très bien réglée, des mœurs pures et même austères, et dans le  
service, il a toujours paru habile, et bon officier, brave et intègre.  
Mais il étoit mis dans la fête qu'il a été honnôré du ciel de diverses  
visions et révélations depuis trente cinq ans, et il en conte de longues  
et variées d'exemples, et de miracles mêmes qu'il prétend avoir  
fait. Il dit que ce qu'il a fait, il l'a fait par une vocation divine,  
et par un ordre expris de la Providence. Mais nos Ministres et  
d'autres personnes qui l'ont vu ont fait inutilement tous leurs efforts  
pour le convaincre qu'il se trompoit, et qu'il étoit un visionnaire et un fanatique;  
et sur ce qu'on lui a objecté que si Dieu leut appelle pour rétablir le  
Pays de dessous la domination de Berne, l'on enterrise <sup>n'aurait</sup> ~~ne~~ pas manqué d'avoir un *plein* succès, il a répondu que la voix  
qui l'engageoit à cela ne l'a pas assuré d'un *parfait* succès  
~~au contraire~~, au contraire il l'a été prédit il y a plus de trente ans qu'il  
mourroit sur un chaffaut, que du reste il a réussit dans un cas en ce que la mort sera  
utile à la Patrie, comme autrefois celle des ~~malins~~ Martyrs et l'âme qui sera

Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer le changement d'opinion de Laharpe à l'égard de Davel.

La première est d'ordre pratique. Laharpe trouva en Davel un appui commode à son argumentation pour dénoncer et condamner le régime bernois; Davel en fut la victime exemplaire. En durcissant ses reproches envers les Bernois, Laharpe multiplia ses références à Davel. On ne rencontre pas une telle attitude chez les autres acteurs de la révolution de 1798; nous voulons pour preuve le fait qu'Henri Monod ne suit pas, dans sa version de l'affaire Davel, les conclusions de Laharpe<sup>101</sup>. Là où le premier salue et vante les mérites du major, le second lui attribue un esprit chancelant et irréfléchi; Laharpe met en exergue l'affaire, Monod la ravale au rang d'un épisode. Sans doute pour des raisons de tempérament, les deux hommes ont exploité différemment l'action de Davel.

Un deuxième motif de l'évolution de Laharpe au sujet de Davel est proposé par Eugène Mottaz<sup>102</sup>; il est d'ordre affectif et personnel. On le sait, Laharpe fut destitué, le 7 janvier 1800, de son siège de membre du Directoire de la République helvétique; il dut s'enfuir en France, chassé par le régime politique qu'il avait appelé de ses vœux et rejeté par le peuple pour lequel il avait combattu. Son destin d'homme politique providentiel rejoignait par certains aspects celui de Davel dont le projet resta incompris sur le moment. Laharpe approfondit la personnalité de Davel surtout après ses échecs politiques.

La connaissance des documents de l'affaire (troisième et dernière raison) amena Laharpe à modifier son point de vue sur le personnage. A cet égard, il est intéressant de comparer des textes d'Henri Monod avec ceux de Laharpe. Monod inclut les pages consacrées au major dans son *Histoire du Canton de Vaud*, vaste compilation de sources. Il cite les écrits de Barnaud, de Gruner et de Constant de Rebécque; il fait des emprunts plus ou moins courts et corrects aux écrits de Davel, à savoir au discours au Conseil de Lausanne, à son manifeste et à sa prière; il s'écarte parfois de la présentation de Barnaud et commet plusieurs inexactitudes, dues à l'insuffisance des sources d'archives à sa disposition. Il faut

<sup>101</sup> Edition critique par BIAUDET, *art. cit.*

<sup>102</sup> *A propos du 24 janvier. Davel et Laharpe*, dans *Gazette de Lausanne et journal suisse*, 25 janvier 1923, p. 1-2.

souligner que Monod ne signale expressément nulle part la réédition de Barnaud par Laharpe<sup>103</sup> dont l'originalité provient moins de la reprise complète d'un texte pas aussi inconnu que le prétend Laharpe dans sa préface<sup>104</sup>, que des très nombreuses notes et réflexions qui l'accompagnent.

Laharpe se plaint amèrement des lacunes dans les sources à sa disposition ; il dénonce l'absence du manifeste, des actes de la procédure et de la sentence<sup>105</sup>. A ce stade de la recherche, il n'est pas mieux informé que ses devanciers. Mais la lecture du registre du Conseil de Lausanne de l'année 1723, qu'il cite abondamment<sup>106</sup>, lui fait découvrir des aspects neufs de l'action de Davel ; il est le premier à mentionner cette source qui sans doute l'a conforté dans ses convictions et l'a conduit à être un partisan enthousiaste du héros. A l'examen des écrits de Laharpe, on a l'impression que l'auteur a assimilé tous les travaux sur la question de ses prédecesseurs, en les ouvrant sur une interprétation renouvelée tant par la trouvaille d'une des sources officielles majeures de l'entreprise de Davel que par un style et une vision politique exacerbés.

### *L'apport décisif de Juste Olivier à la connaissance de l'affaire Davel*

En 1842, Juste Olivier, alors âgé de 35 ans et professeur ordinaire d'histoire à l'Académie de Lausanne, publie ses *Etudes d'histoire nationale*, formant un triptyque<sup>107</sup>. Il ouvre son livre par une présentation de Davel auquel il consacre 150 pages.

---

<sup>103</sup> BCU, 1 J 586 : *Histoire du Major Davel, proscrit en 1723, par l'ancien gouvernement de Berne, écrite en 1725 par un contemporain de ce martyr de la liberté vandoise*. Seconde édition accompagnée de notes, Lausanne 1805, 191 p. — le texte de Barnaud n'occupe que 59 pages du livre, le reste étant couvert par un avertissement et les notes explicatives.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 8 (les Mémoires de Barnaud) «demeurèrent ignorées de quiconque ne s'occupait pas de théologie polémique jusques à l'époque de la délivrance du Pays de Vaud.»

<sup>105</sup> *Ibid.*, notes G, p. 110-116 et Q, p. 161.

<sup>106</sup> *Ibid.*, notes E et F, p. 101-109. Le nom de Laharpe n'apparaît pas dans la liste nominative des personnes autorisées avant le 4 octobre 1797 à sortir des documents des Archives de la Ville de Lausanne, voir AVL, Chavannes, A 45. La liste suivante ne commence qu'en 1850, *ibid.*, A 46.

<sup>107</sup> *Etudes d'histoire nationale : Le Major Davel (1723). Voltaire à Lausanne (1756-1758). La Révolution helvétique (1780-1830)*, Lausanne 1842, 308 p.

Dans le second tome de son grand ouvrage *Le Canton de Vaud, sa Vie, son Histoire*, paru en 1837, il avait abordé l'épisode du major Davel<sup>108</sup>. Quelques années auparavant, en 1831, Georges Hyde de Seigneux, en nostalgie du régime bernois, pourfendait l'action de Davel, «étrange entreprise, conception malheureuse d'un cerveau dérangé»<sup>109</sup>. Frédéric-César de Laharpe attaqué directement y répondait aussitôt avec vivacité, s'attachant à démontrer la mauvaise foi de Seigneux<sup>110</sup>. Cette dispute sonna comme un combat d'arrière-garde qui allait tourner à l'avantage définitif de Davel.

Juste Olivier amenait dans ses écrits sur Davel de nombreux éléments inédits que la critique historique ne pouvait pas réfuter. Il est en effet le premier à bâtir toute son étude sur les documents d'archives, dont il compare les variantes s'il existe différentes copies; il est par exemple le premier à exploiter le volumineux registre du procès intenté à Davel<sup>111</sup> dont l'existence lui fut communiquée par François-Henry Sterchi, à la fois commissaire et archiviste du Canton de Vaud, entre le 18 février 1825 et 1837<sup>112</sup>; il est le premier également à publier en français le manifeste que lui

---

<sup>108</sup> P. 1129-1157.

<sup>109</sup> *Précis historique de la Révolution du Canton de Vaud et de l'invasion de la Suisse en 1798; appuyé sur les documents authentiques*, t. I, Lausanne 1831, p. 67.

<sup>110</sup> *Observations sur l'ouvrage intitulé Précis historique de la Révolution du Canton de Vaud*, Lausanne 1832, p. 26-28. Le 6 janvier 1826, Antoine-Anselme Vermeil lut devant ses amis zofingiens une biographie manuscrite de Davel qu'il avait composée (ACV, Archives de la section vaudoise de Zofingue, C II 4: document manquant aujourd'hui). Sa présentation suscita l'enthousiasme des milieux académiques (ACV, Bu 13/53 et PERRIN (n. 6) *op. cit.*, p. 237-238).

<sup>111</sup> ACV, Bu 12, voir n. 24. Dans son *Histoire du Canton de Vaud*, p. 1133, ainsi que dans un article dans le *Nouvelliste vaudois*, 20 avril 1838, p. 3, il cite déjà cette source. Nous pouvons connaître par ses notes manuscrites les extraits qu'il en fit en 1838 pour préparer son étude sur Davel; il regroupa d'abord les passages tirés des documents en langue française du procès, puis ceux empruntés aux textes de langue allemande (BCU, IS 1905, II A, carton 21).

<sup>112</sup> OLIVIER DESSEMONTET, *Histoire des Archives cantonales vaudoises 1798-1956*, Lausanne 1956, p. 26. Nous n'avons pas pu préciser à quel moment le registre du procès a été remis par Berne aux Archives vaudoises; il n'est pas mentionné dans les inventaires de 1798 et les versements de juillet 1799 et d'avril 1807 (ACV, Aa 37/1 et 2, et H 111/7, p. 166).

avait communiqué Charles Monnard de la part d'Anton Tillier<sup>113</sup> qui en avait donné une traduction allemande en 1839<sup>114</sup>.

Tillier, dans son chapitre sur Davel, se sert de l'ouvrage de Barnaud pour l'établissement de la chronologie des événements; au manifeste et au discours sur l'échafaud, il ajoute (en cela sa démarche est originale) les renseignements qu'il puise dans la série des Rathsmanuale, conservés aux Archives d'Etat de Berne. Ce que Tillier annonce ou entrevoit, Olivier l'amplifie et le décortique avec minutie et précision, en mettant toujours en avant une pièce extraite du procès. Derniers traits originaux de l'enquête d'Olivier, son style et son ton; la personnalité de Davel trouve dans les mots d'Olivier une vigueur et une stature inégalées jusqu'alors et qui impressionneront positivement et durablement les Vaudois.

Le mouvement des idées dans les années 1840 était un terrain favorable à la connaissance de Davel. La Révolution française de 1830 provoqua par contre-coup la fin du régime de la Restauration en Suisse. A l'invitation des intellectuels, pasteurs, avocats et médecins, des réunions populaires eurent lieu, dès l'automne 1830, qui exigèrent des gouvernements cantonaux la convocation d'assemblées constituantes. Celles-ci portèrent au pouvoir des hommes qui croyaient à la liberté et qui vouèrent leurs soins à promouvoir l'instruction et les travaux de l'esprit.

Le Canton de Vaud ne resta pas étranger à cette évolution des mentalités. Les deux décisions suivantes nous en fournissent la preuve: le 6 septembre 1837, la Société d'histoire de la Suisse romande fut fondée dans le but (premier article de ses statuts) de «provoquer des recherches dans les archives publiques et dans les dépôts particuliers; d'encourager l'étude locale des monuments et des faits propres à jeter quelque lumière sur l'ancien état du pays»<sup>115</sup>; la même année, le 5 décembre, le poste d'archiviste canto-

---

<sup>113</sup> *Histoire du Canton de Vaud*, t. 2, p. LXXXI-LXXXII. LAHARPE, *op. cit.*, n. 110, p. 27 annonce en 1832 la découverte du manifeste et de sa prochaine publication.

<sup>114</sup> *Geschichte des eidgenössischen Freistaates Bern von seinem Ursprung bis zu seinem Untergange im Jahre 1798*, t. 5, Berne 1839, p. 119-120.

<sup>115</sup> CHARLES GILLIARD, *Centenaire de la Société d'histoire de la Suisse romande (1837-1937). Notice historique sur la Société*, dans *MDR*, 2<sup>e</sup> série, t. XVI, 1937, p. 166.

nal fut créé ; cette mesure stimula le travail historique sur la base de documents originaux et fit passer les Archives cantonales d'un dépôt fermé, au service de l'Etat, à une institution ouverte aux demandes des historiens et des érudits<sup>116</sup>.

Les documents de l'affaire Davel ont attendu plus de cent ans avant d'être livrés dans toute leur ampleur aux Vaudois. Les travaux d'Olivier, préparés par les écrits répétés de Laharpe, portent sur le devant de la scène un héros que les autorités et les circonstances politiques avaient relégué dans l'ombre et au silence. Ils ont ouvert la voie à la reconnaissance définitive de Davel.

#### *1842-1989, ou l'accès à l'ensemble des documents de l'affaire Davel*

A la suite des travaux de Juste Olivier, l'engouement pour le major fut immédiat et général. Une succession de dates permet de le démontrer. Déjà en 1838, la relation de Barthélemy Barnaud est réimprimée<sup>117</sup>; en 1846, c'est le sermon du pasteur de Saussure qui est diffusé sous forme de brochure à un large public<sup>118</sup>; dès 1845, le théâtre s'empare du sujet qui connaîtra d'autres interprétations, tant poétiques (dès 1858), musicales (dès 1879) que romanesques (dès 1905)<sup>119</sup>. En 1846, un tableau représentant l'exécution du héros est commandé à Charles Gleyre (1806-1874) par le Conseil d'Etat vaudois<sup>120</sup>. Auguste Verdeil fait paraître entre 1849 et 1852

<sup>116</sup> DESSEMONTET, *art. cit.* p. 30-36.

<sup>117</sup> *Relation de la singulière entreprise du Major Davel en 1723 par Barthélemy Barnaud*, Lausanne 1838, 24 p. Voir également édition par EUSÈBE-HENRI GAULLIER, dans *Nouvelliste vaudois*, n°s 32 à 34, 20, 24 et 27 avril 1838.

<sup>118</sup> *Discours prononcé avant l'exécution du Major Davel en présence du peuple assemblé pour son exécution à Vidy, le 24 avril 1723, par le ministre [Louis-César] de Saussure. Style et caractères originaux*, Lausanne 1846, 14 p. et ACV, Bu 12, p. 930-937.

<sup>119</sup> J(AQUES) ADAMINA, *Le Major Davel au théâtre*, dans *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, 127<sup>e</sup> année, 108, 1922, p. 3-22, 208-230 et CHUARD, 35-36. La première pièce de théâtre fut représentée à Corcelles-près-Payerne, le 31 décembre 1845. Elle a été écrite par Félix Perrin, voir *Gazette de Lausanne*, 31 janvier, 5, 8, 10 et 18 février 1898, et *Feuille d'Avis de Payerne - Le Démocrate*, 9 janvier 1976.

<sup>120</sup> CHUARD, 34 et RODOLPHE BLANCHET, *Notice sur le Major Davel mort le 24 avril 1723*. Brochure publiée à l'occasion du tableau de notre compatriote M.Gleyre; elle se vend dans le but d'acheter pour le musée un des tableaux de l'exposition de septembre 1850, Lausanne 1850, 43 p. Le tableau de Gleyre a été détruit, en été 1980, par malveillance.

sa monumentale *Histoire du Canton de Vaud* où il traite l'épisode du major Davel en l'illustrant par l'édition des documents fondamentaux de l'affaire<sup>121</sup>.

La personne de Davel, son action et sa dignité sont reconnues unanimement au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles suscitent à époques régulières des monographies que les styles, l'ampleur et l'importance distinguent; citons celles de Ferdinand Lecomte dont le succès populaire fut couronné par sept éditions entre 1850 et 1891<sup>122</sup>, d'Arthur Levinson, intéressante par le nombre de manuscrits et de collections privés consultés<sup>123</sup>, et de Lucien Girardet, une synthèse agréable des connaissances acquises avant 1974<sup>124</sup>. Deux livres méritent une mention particulière; le premier fut signé par un collectif d'auteurs, qui, à l'occasion du bicentenaire de la mort de Davel, abordent de manière globale et scientifique la carrière du rebelle à travers l'ensemble des fonds d'archives et des textes imprimés. Charles Gilliard, Maxime Reymond, Henri Chastellain et Eugène Mottaz qui collaborent à l'entreprise sont des historiens réputés et des praticiens expérimentés des archives. En cela, l'ouvrage de 1923 diffère nettement des travaux antérieurs<sup>125</sup>. En 1970, Marianne Mercier-Campiche exploite de manière rigoureuse le manifeste de Davel et son commentaire par l'avoyer Christophe Steiger<sup>126</sup>. A partir de ces deux sources, elle procède à une présentation attentive et minutieuse des événements de 1723.

En l'absence d'une bibliographie exhaustive<sup>127</sup>, il n'est pas possible d'énumérer tous les articles qui ont trait au sujet. Nous ne nous livrerons ici qu'à quelques considérations générales.

---

<sup>121</sup> Tome 3, Lausanne 1852, p. 95-170.

<sup>122</sup> *Le Major Davel. Notice historique*, 7<sup>e</sup> éd., Lausanne 1891, 68 p. Les quatre premières éditions ne comptaient qu'une trentaine de pages.

<sup>123</sup> Voir n. 28.

<sup>124</sup> *Le Major Davel ou la joie parfaite*, Lausanne 1974, 131 p.

<sup>125</sup> Voir liste des abréviations.

<sup>126</sup> Voir liste des abréviations. Une première présentation incomplète et inexacte des observations de l'avoyer Steiger avait été faite par BERTHOLD VAN MUYDEN, *Davel et l'avoyer Steiger*, dans *Gazette de Lausanne et journal suisse*, 20 et 21 décembre 1889.

<sup>127</sup> Voir n. 5 et AVL, R 75: recueil d'articles de périodiques lausannois et vaudois établi à partir de recherches par Patrick Monbaron, à Lausanne.

La première est que toutes les sources officielles de l'affaire ont été examinées; un certain nombre n'ont pas encore été éditées<sup>128</sup>.

Un deuxième aspect ressort de l'analyse de l'historiographie de ces 150 dernières années: la divulgation progressive depuis 1842 de nombreux écrits contemporains en mains privées<sup>129</sup>. Le nom de Davel n'étant plus banni, couvert d'opprobre ou chargé de suspicion, les familles et les particuliers ont enrichi la connaissance de l'affaire de nombreux textes de témoins des événements de 1723. La moisson n'est sans doute pas terminée; néanmoins, il paraît désormais acquis que l'état des connaissances sur Davel ne devrait plus subir de changements notables.

Une dernière remarque touche à l'image de Davel que donnent les ouvrages.

Le nom du personnage est associé aux mots ou aux expressions «liberté», «patriotisme chrétien», «indépendance vaudoise», «martyr», «révolution» et «patrie». Les auteurs dramatiques, les poètes, les romanciers et les hommes de théâtre ont traduit dans leur langage les moments forts de l'affaire et accordé au major des sentiments et des réflexions sans s'éloigner fondamentalement du canevas historique; Davel reste un héros du terroir, d'autant plus proche de la sensibilité populaire qu'il reçoit une «matérialité»; un visage et des traits de soldat ou de vigneron lui sont donnés par les peintres Charles Gleyre et François Bonet en 1850<sup>130</sup>, René

---

<sup>128</sup> Voir n. 24 et 46.

<sup>129</sup> Dans *Le Major Davel*, p. 140-142, Juste Olivier est le premier à publier une relation contemporaine, soit un récit sur la mort de Davel. De nombreuses autres paraîtront dès 1865, dans le *Conteur vaudois*, la *Feuille d'Avis de Lausanne*, la *Gazette de Lausanne* et *La Revue*, voir AVL, R 75. Il est à remarquer que des particuliers, tels que CHARLES MARCEL (1827-1908) et BENJAMIN DUMUR (1838-1915), ont constitué de véritables collections de copies, notes et manuscrits sur Davel connus déjà des historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, voir BCU, J 587 et ACV, P Société vaudoise de généalogie, G 15, p. 11-13 (Collection Marcel. Sources pour une histoire comparée du Major Davel et de son entreprise, 392 p.), J 585 j (cahier ayant appartenu à Dumur), et ACV, Bu 13/54. Voir également le recueil artificiel de notes et d'imprimés, ACV, P Société vaudoise de généalogie, G 15.

<sup>130</sup> Voir les échos recueillis dans la presse de l'époque, *Nouvelliste vaudois*, 7 et 12 septembre 1850 et *Gazette de Lausanne et journal suisse*, 3 octobre 1850. L'œuvre de Gleyre suscita un enthousiasme général et constitua un événement national.

Auberjonois en 1923 et Charles Clément en 1931, 1937 et 1938<sup>131</sup>, ainsi que par les sculpteurs Maurice Reymond et Raphaël Lugeon en 1898 et en 1904<sup>132</sup>. En 1898, en vue de l'érection d'un monument commémoratif, des fouilles aboutissent avec succès à la découverte de l'emplacement de l'échafaud et du gibet à Vidy. A cette même occasion, on a tenté en vain de localiser le corps de Davel<sup>133</sup>.

On le constate, la popularité de Davel a passé depuis 1842 par une prospection, sans pareille dans l'histoire vaudoise, de tous les fonds ou collections d'archives publiques ou privées; elle a débouché sur un nombre extraordinaire de publications; elle a fait surtout du major un personnage historique entré dans la légende par son rôle de figure idéale, de héros et de porte-parole du peuple vaudois.

## CONCLUSION

Les documents de l'affaire Davel n'ont été rendus publics que progressivement et tardivement. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les journaux et les dictionnaires historiques ont rapporté aussi précisément que possible le déroulement des événements. Les informations ont circulé dès les premiers jours de l'insurrection à l'intérieur du Pays de Vaud et ont gagné l'ensemble des cantons du Corps helvétique, les villes et les pays alliés; elles ont débordé sur les régions voisines qui en ont fait état dans leurs périodiques.

D'un côté, persuadées que Davel avait des complices, LL.EE. de Berne ont renseigné elles-mêmes les gouvernements des XII autres cantons et des villes amies, ainsi que les chancelleries étrangères, en veillant à minimiser l'importance de l'action de

<sup>131</sup> PHILIPPE KAENEL, *Autour du Major Davel de Charles Clément (1937/38)*, dans *Nos monuments d'art et d'histoire*, 35, 1984, p. 89-95.

<sup>132</sup> MAURICE BARBEY, *L'iconographie de Davel*, dans MAJOR DAVEL, 273-274. Voir autres exemples de représentation picturale et d'illustration, cités par CHUARD, 37, n. 89.

<sup>133</sup> ALBERT NAEF, *Recherches entreprises en 1898 sur l'emplacement de l'échafaud et du gibet à Vidy avec plan lithographié*, dans *RHV*, 9, 1899, p. 85-91, 118-123.

Davel et à accabler de tous les maux son auteur; en voulant montrer qu'elles dominaient la situation, elles ont favorisé à leur insu la propagation de la rumeur. D'autre part, elles ont mené une chasse effrénée à toutes les copies des textes de Davel; elles ont interdit la consultation des documents d'archives et ont empêché systématiquement tout écrit sur l'affaire. Cette attitude explique que seule une tradition orale et manuscrite, dont on ne connaît réellement ni l'impact ni l'aire de diffusion, ait existé à l'intérieur des familles du Pays de Vaud et à travers les villages; les témoins des événements avaient parlé autour d'eux et consigné ce qu'ils avaient vu et entendu.

Il est faux de prétendre que Davel fut oublié ou ignoré au XVIII<sup>e</sup> siècle; preuve en est que la relation de Barthélemy Barnaud de 1726 pénétra les cercles des historiens et fut citée régulièrement, quand elle ne fut pas recopiée ou traduite, depuis sa publication. Elle fut à l'évidence lue dans le Pays de Vaud.

Cependant, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le nom de Davel n'était pas suffisamment répandu et «intériorisé» pour servir de caution à la Révolution vaudoise; pour combattre l'ancien régime, on lui préféra des victimes récentes de la répression bernoise et la référence française. La personnalité de Davel n'avait pas acquis alors une force et une épaisseur historiques telles qu'elle aurait pu démentir l'image que LL.EE. avaient accréditée autour d'elles d'un être halluciné, illuminé et criminel.

C'est pourquoi l'influence de Davel fut quasi nulle sur les décisions de 1798; seul Frédéric-César de Laharpe, vivant comme le major par son exil parisien l'ingratitude du peuple vaudois, et le mieux documenté sur l'affaire, s'employa à le réhabiliter. Ses tentatives ne furent pas soutenues par les nouvelles autorités vaudoises; elles ne furent pas suivies par ses contemporains.

C'est avec la libéralisation économique et politique que Davel ressurgit dans les esprits. Juste Olivier qui s'identifia à son héros (ne prêta-t-il pas ses traits à la peinture de Charles Gleyre?) va le révéler en 1842 au peuple vaudois qui pour la première fois se l'approprie et lui consacre les plus belles pages de son histoire. A la différence de ses prédécesseurs, Olivier disposa des sources fondamentales pour l'examen de l'affaire: il put en effet utiliser le mani-feste et l'ensemble des pièces du procès que les Bernois avaient jalousement conservés et soustraits à l'attention des historiens.

En ce sens, la date de 1842 est une date charnière dans la connaissance de Davel<sup>134</sup>.

En effet, depuis ce moment, auteurs de pièces de théâtre, historiens, artistes, romanciers, journalistes, chroniqueurs, hommes politiques et pasteurs participent à la connaissance et à la vénération du personnage; si, en 1798, le nom de Davel n'est pas brandi, en 1898, il est présent dans tous les esprits; à la célébration du bicentenaire de sa mort, en 1923, son culte atteint son point culminant.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Bernois se sont appliqués à vider le message politique de Davel de tout son contenu; d'un côté, ils ont empêché l'accès aux archives de l'affaire, d'autre part ils ont fait de Davel un hors-la-loi et un coupable. Il n'est pas étonnant de constater dans les écrits contemporains l'absence de considérations sur les idées dont Davel était porteur; par contre, on y relève une attention soutenue à ses qualités, à savoir le courage et la grandeur d'âme, que lui reconnaîtront même ses plus violents détracteurs. Ce qui ressort de l'examen historiographique et archivistique de la question, c'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les faits et les gestes du major Davel sont pris avant tout en considération et sont jugés de manière plus ou moins égale. Laharpe mettra le premier en évidence le discours de Davel que les protagonistes de 1798 n'utiliseront pas à leur profit.

Toutes les facettes de l'entreprise de Davel n'ont été véritablement présentées qu'avec les travaux de Juste Olivier; Davel n'est plus alors seulement un héros pour ses vertus; il l'est aussi et surtout pour sa recherche de la liberté et de la justice. De criminel qu'il était aux yeux des Bernois pour s'être opposé aux lois existantes, il devient un martyr aux yeux des Vaudois parce qu'il a osé dénoncer l'oppression d'un régime.

---

<sup>134</sup> EUSÈBE-HENRI GAULLIEUR pouvait écrire ceci en 1845: «Tout aura été dit bientôt sur l'affaire du major Davel. Après un silence de plus d'un siècle, qui ne fut interrompu que par un essai de réhabilitation plusieurs fois avorté, l'opinion publique et la justice nationale, succédant à la censure et à la vindicte aristocratique, se sont emparés de ce drame saisissant. On veut tout savoir sur une tentative longtemps couverte d'une mystérieuse obscurité. Les moindres incidents, les détails les plus négligés d'abord, sont devenus précieux.» (*Pièces complémentaires pour l'histoire de Davel*, dans *Etrennes nationales faisant suite au Conservateur suisse ou Mélanges helvétiques d'histoire, de biographie et de bibliographie*, 1845, p. 243). Voir également l'appréciation de FRÉDÉRIC GINGINS-LA-SARRA, ACV, Bu 13/53.

La personnalité de Davel a reçu depuis le XIX<sup>e</sup> siècle une identité historique dont les plus petits détails ont été abordés; les peintres lui ont donné un visage d'homme bien enraciné dans sa terre natale; on lui a prêté des sentiments et des propos à la dimension du pays qui l'a engendré.

La tradition manuscrite et orale a permis à Davel de survivre au XVIII<sup>e</sup> siècle à tous les interdits de LL.EE. de Berne; ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle qu'il sortit du ghetto dans lequel on l'avait placé; le XX<sup>e</sup> siècle ne fera que confirmer et amplifier les acquis du siècle précédent. Davel aura néanmoins connu un purgatoire de plus de cent ans avant d'être découvert et honoré par les siens. De héros tardif, il est devenu le héros définitif et sans partage du peuple vaudois<sup>135</sup>.

## ANNEXE

### RELATION ANONYME DE L'ENTREPRISE DU MAJOR DAVEL (31 MARS-16 AVRIL 1723) ET DE L'EXÉCUTION DE DAVEL À VIDY (24 AVRIL 1723).

Document original, en papier, double feuillet, AVL, P 107/2 (largeur 16 cm, hauteur 23,5 cm), non daté (XVIII<sup>e</sup> siècle).

Parentés paléographiques avec la copie de la «Relation de la Teme-  
raire Entreprise, Et de la Mort du Major Davel», ACV, P Société vau-  
doise de généalogie, G 15.

Regeste: «Histoire du Major Davel».

#### *Principes de l'édition*

La relation est reproduite fidèlement; seule la ponctuation a été revue et surtout complétée. Les majuscules ont été respectées scrupuleusement et les corrections d'auteur relevées systématiquement.

---

<sup>135</sup> Nous remercions Madame Marianne Mercier-Campiche, à Pully, d'avoir relu attentivement notre étude et de nous avoir fait part de nombreuses suggestions. Notre gratitude va également à Madame Catherine Santschi, archiviste d'Etat de Genève, avec qui nous nous sommes entretenus de notre article.

## Histoire de Monsieur le Major Davel

Monsieur le Major Davel étoit d'une famille ou l'on à le cerveau un peu foible<sup>1</sup>. C'étoit un homme qui a toujours paru avoir Beaucoup de Religion, un grand, Et profond respect pour Dieu, une conduite sage Et tres bien reglée, des mœurs pures Et même austères, Et dans le service, il a toujours paru habile, Et bon officier, brave et intrepide<sup>2</sup>. Mais il s'étoit mis dans la tête qu'il a été honnoré du Ciel de diverses visions et revelations depuis trente cinq ans<sup>3</sup>, Et il en conte de longues kirielles d'exemples et de miracles memes qu'il pretend d'avoir fait. Il dit que ce qu'il a fait, il l'a fait par une vocation divine, Et par un ordre Exprès de la Providence. Messieurs nos Ministres et d'autres personnes qui l'on vû ont fait inutilement tous leurs efforts pour le convaincre qu'il se trompoit, Et qu'il étoit un visionnaire Et un fanatic; Et sur ce qu'on luy a objecté que si Dieu l'eut appellé, pour retirer le Pays de dessous la domination de Berne, Son entreprise n'auroit<sup>4</sup> pas manqué d'avoir un plein succès; il a repondu que la voix qui l'engageoit à cela ne l'a pas assuré d'un parfait succès; au contraire<sup>5</sup> il luy a été predit il y a plus de trente ans qu'il mourroit sur un Echaffaut, que du reste il a reussit dans un sens en ce que sa mort sera utile à la Patrie, comme autrefois celle des Martyrs<sup>6</sup> a l'Eglise quil a été perpetuellement en pierres devant Dieu trois jours et trois nuits avant que de se mettre en chemin pour luy demander de luy oter cette fantaisie de l'ame, si ce qu'il prenoit pour une vision Celeste n'étoit qu'une illusion, Et que Dieu étoit trop loin pour n'avoir pas voulut exaucer ses prières s'il se fut trompé dans une affaire de cette importance. En effet ses domestiques on dit que dans ce tems la il avoit passé trois jours Et trois nuits sans boire, sans manger, sans dormir sans entrer dans son lit, Et qu'il alloit de lieu en lieu par la maison avec un air qui marquoit un Esprit extraordinairement agité<sup>7</sup>. Dans cette persuasion il avoit dressé un discours à Messieurs de Lausanne pour les inviter à se joindre à Luy, Et un manifeste ou il etale avec beaucoup de force, a ce que disent ceux qui l'ont lû les sujets de plainte grands et petits qu'on peut avoir au Paÿs de Vaud contre le gouvernement entr'autres l'affaire du Consensus, la venalité des charges Poli-

---

<sup>1</sup> Abraham Ruchat (= *RHV*, 31, 1923) dit dans sa relation à propos de Davel ceci: «Il est à savoir, qu'il est d'une famille où l'on a vû plus d'une personne ayant le cerveau faible ou dérangé» (p. 71) et «né d'une famille où l'on a le Cerveau foible (p. 76).»

<sup>2</sup> Voit *MAJOR DAVAL*, 74-77 (Davel jugé par ses contemporains).

<sup>3</sup> Allusion à la Belle inconnue, voir *CHASTELLAIN*, 89-90, 150-151 et *MERCIER-CAMPICHE*, 88-92.

<sup>4</sup> Correction pour auroient.

<sup>5</sup> Mot répété; un a été biffé.

<sup>6</sup> Correction pour Martires.

<sup>7</sup> C'est dès le 3<sup>e</sup> interrogatoire, le 5 avril, que Davel reconnut être l'instrument de Dieu et que son seul complice était Dieu.

tiques Et Ecclesiastiques, l'ignorance Et les malversations des Ballifs. Et il s'imaginoit que tout le monde devoit être frapé comme luy et que dans tout le Paÿs il n'y auroit pas une Ame qui ne se joignit à luy tellement qu'il se preposoit d'aller jusques au Pont de Guemines<sup>8</sup> sans repandre une goute de sang, Et d'y planter les bornes de la liberté. Dans cette persuation, il vint ici le 31 mars avec cinq cents hommes et quelques dragons qu'il y avoit amenes sous pretexte d'avoir des ordres secrets pour cela, il fit assembler le conseil y exposat son intention et son projet. Les Conseilliers qui croyoient que son monde étoit d'accord avec luy ne voulurent pas d'abord mettre la main sur luy; mais firent semblant d'entrer dans plan (sic!), Et sous pretexte de vouloir joindre leurs troupes aux siennes, comme il les y avoit invités, il envoyeroient à l'entrée de la nuit par tous les villages de leurs dependance faire armer incessamment leurs milices, Et les amener à Lausanne ou elles arriverent avant le jour au nombre de plus de mille hommes. Alors on saisit Monsieur Davel, on le menat par dehors de la ville au chateau ou on luy mis les fers au pieds Et aux mains. On luy a donné la question trois fois pour luy faire avoüer ses complices<sup>9</sup>. Mais il a toujours soutenu qu'il n'en avoit aucun. Il a soutenu sa prison Et ses tourmens avec une constance heroïque et une tranquilité Dame digne d'une meilleure cause sans laisser jamais échaper la moindre parole qui marquat du chagrin Et de l'impatience. Il dit que plus on le tourmente Et plus l'Esprit de Dieu le soutient et le fortifie. Quand on l'a exhorté à faire sa paix avec son Dieu, Et à ce preparer à la mort, il a repondu qu'il n'a pas attendu jusqu'alors a faire sa paix avec Dieu Et qu'en chretien ne doit pas attendre l'extremité pour cela, qu'il recevra la mort avec joye pour le bien de sa Patrie pour laquelle dit il il s'est sacrifié. Il a invité ses amis à l'aller voir mourir pour etre temoin de sa fermeté. Il n'y a pas une ame par ici qui sache dire aucun mal de luy sinon ceci seul et qui ne le plaigne. Monseigneur le Thresorier de Vatteville<sup>10</sup> a paru aussi fort touché de son sort, Et luy a toujours parlé avec beaucoup d'honnéteté et de bonté. Ce pauvre homme avoit été ravi d'avoir les Etudiants pour Garde afin d'avoir une compagnie avec qui il pût raisonner, mais on les luy a oté au bout de cinq jours Et on leurs a substitué des soldats ce qui l'a fort mortifié. On croyoit que LL.EE. des deux Cents de Berne le jugeroient incessamment. Mais on a apris aujourd'huy quils ont ordonné que Messieurs de Bourg en devoient juger en première instance du 16e avril 1723.

---

<sup>8</sup> Pont de Gümmenen (Canton de Berne, district de Laupen, Commune de Mühleberg).

<sup>9</sup> Donner la question, expression signifiant mettre quelqu'un à la torture. Davel fut torturé plusieurs fois les 5, 9 et 10 avril. Il dut subir le supplice de l'estrapade avec une pierre de 25 livres.

<sup>10</sup> Louis de Wattenwyl, trésorier romand et haut-commandant du Pays de Vaud. Il eut deux entrevues avec Davel, le 3 et le 5 avril, voir ACV, Bu 12, p. 256 et 353.

## Histoire de la mort de Monsieur le Major Davel

Nous eumes samedi le triste spectacle du suplice de Monsieur Davel. Il fut le seul d'une multitude de sens froid, tranquille et ferme, sans gasconnde<sup>11</sup> n'y ferocité. Il receut la sentence sans agitation qui ait parut Et y repondit a peu près en ces termes: Je reçois avec respect l'arrêt de LL.EE. qui vient d'etre prononcé contre moy! Je le regarde comme un ordre de la providence qui a voulu que je mourusse pour la Gloire de Dieu. Je m'y soumets avec joye, Et je suis persuadé qu'elle me donnera tous les recours necessaires pour en soutenir l'execution avec fermeté. Il envisagea le Bourreau et alla au suplice avec une fermeté surprenante accompagné de Messieurs Bergier de Pont<sup>12</sup>, Et de Bionnens<sup>13</sup> qu'il avoit priés de cela. les Messieurs m'ont assuré ne luy avoir pas vue pousser un seul soupir en chemin, ni perdre son air, son ton naturel, Et l'attention sur ce qui se passoit autour de luy. Il monta sur l'Echaffaut dans la même, fit un long discours au Peuple dans lequel il leur recommanda de corriger les abus qui se glisoient dans le Paÿs Et de se defaire entr'autres la passion de plaider. Il s'adressa aussi aux Etudiants, qu'il Exhorta à se rendre digne par les connoissances, Et par la vertu de l'Employ auquel ils se destinent. Il s'écria diveres fois que ce jour la étoit le plus beau de sa vie l'appelant le Triomphe du chretien, Et finit en disant: Je suis la victime sacrifiée pour la Patrie. Je souhaite que ma mort vous soit salutaire à tous. Apres quoy il embrassa à Messieurs les Ministres, alla se placer luy même sans aucune Emotion sur la sellette, ota son just'au corps Et sa cravate, se redresse Et receu le coup qui luy trancha la Tête fort habilement, laquelle fut plantée sur le gibet, d'où elle a été enlevée avec son corps la même nuit.

---

<sup>11</sup> Mot pour gasconnade.

<sup>12</sup> Jean-Pierre Bergier, seigneur de Pont (1685-1743).

<sup>13</sup> Théodore Crinsoz de Bionnens (1690-1766).